

# ...bis

...bruxelles informations sociales

décembre 2014  
n°172

## BIENVENUS DEHORS !

Sans-abri et  
espace public

**CBCS** 

CONSEIL BRUXELLOIS DE  
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

En partenariat avec

 **DIOGÈNES** asbl

## *Bienvenus dehors ! Sans-abri et espace public*

*Dossier coordonné par Stéphanie Devlésaver (CBCS asbl),  
en collaboration avec Lucie Martin (DIOGENES asbl)*

---

### **INTRODUCTION**

#### **A quoi ressembleront la ville du futur et ses sans-abri ?**

Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl

**3**

### **HOME STREET HOME**

#### **Métro-Liens : quel droit à l'espace public pour le sans-abri ?**

D'après la recherche-action « Les sans-abri dans le métro bruxellois »

**5**

#### **La rue qui façonne**

Profil de personnes sans-abri

**12**

### **LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES**

#### **Le sans-abrisme à Bruxelles : une (in)visibilité toute relative...**

Martin Wagener, chargé de mission à La Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri

**17**

#### **Les SDF dans l'espace public : la potence ou la pitié ?**

Marie Loison-Leruste, Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Paris 13, Sorbonne Paris Cité

**21**

### **LE TRAVAIL SOCIAL**

#### **Rue et société : jeter des ponts !**

Laurent Demoulin, directeur de DIOGENES asbl

**27**

#### **Le point de vue de : Laurent Van Hoorebeke**

Directeur de La Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri

**32**

### **L'ESPACE PUBLIC ET POLITIQUE**

#### **A qui appartient l'espace public ?**

Mathieu van Criekingen, géographe, enseignant-chercheur au département de géographie de l'ULB

**35**

#### **Le point de vue de : Emmanuelle Lenel**

Assistante en sociologie aux Facultés universitaires Saint-Louis et doctorante au Centre d'études sociologiques et au CASPER

**40**

### **CONCLUSION**

#### **La valeur de l'espace public**

Alain Willaert, CBCS asbl

**43**

### **APPROFONDIR**

#### **Sélection de Brudoc, portail documentaire**

**44**

Les pages intérieures de ce dossier sont imprimées sur du papier 100 % recyclé.

## Vie et mort du sans-abri... et de l'espace public?



CONSEIL BRUXELLOIS DE  
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

Bis n° 172 - décembre 2014

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl.

### Éditeur responsable

M. Charles Lejeune  
Rue Mercelis 27  
1050 Bruxelles  
T. 02 511 89 59  
info@cbcs.be / www.cbcs.be

### Conseil d'administration

Catherine Ballant, Alice Berger, Emmanuel Bonami, Christine Collard, Eric Colle, Martine Dedal, Anne Degouis, Marc Dumont, Yves Dupuis, Manu Gonçalves, Jean-Charles Houzeau, Thérèse Kempeneers-Foulon, Charles Lejeune, Fouad Mabrouk, Marie-Christine Meersseman, Oscar Mpoyi, Solveig Pahud, Michel Pettiaux, Catherine Reynaerts, Julie Robinson, Michel Roland, Pierre Schoemann, Dominique Van Lierde, Catherine Végaïrginsky, Lydwine Verhaegen, Bruno Vinikas, Fatima Zaitouni.

### Coordination du CBCS et de sa revue

Alain Willaert / awillaert@cbcs.be  
Stéphanie Devlésaver / sdevlesaver@cbcs.be

### Conception graphique, mise en page et production

Studio Witvrouwen / www.witvrouwen.be

### Photos

Cover et pp. 2, 4, 16, 26, 34, 38, 42, 44 :  
Bénédictine Maindiaux / www.benedictemaindiaux.com  
Autres photos : Ongong, Colombo, Alves, Cop, Dennis

### Illustrations

Stéphanie Devlésaver

### Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.



Entre répression et assistance, le sans-abri induit des réactions contradictoires, tant dans le chef des politiques que des citoyens. A partir de la personne sans-abri et sa manière d'être traitée dans la ville, c'est toute la question du droit à la ville en tant que citoyen qui est interrogée. L'occasion de **questionner la place que nous réservons à ces « autres de la rue »**, mais plus largement de s'interroger aussi sur ces mécanismes d'exclusion que l'on génère : « **quel espace public pour quel type de société voulons-nous ?** »...

L'idée d'un tel dossier est née dans la droite ligne de trois projets menés par DIOGENES (travail de rue avec les personnes sans-abri) : une recherche-action intitulée « *enjeux et conséquences du traitement réservé aux personnes sans-abri dans le métro* » (2012), une journée d'étude « *Home street home* » (2014) qui prolonge la thématique et une exposition audiovisuelle participative (photos réalisées par des personnes sans-abri sur leurs lieux de vie, notamment dans le cadre d'un atelier à Jamais Sans Toit).

A partir de ces différents regards - analyse locale et sociologique de la situation des personnes sans-abri dans le métro (p. 5), œil subjectif posé sur la ville (photos à découvrir au fil des pages du dossier), interventions politiques, associatives et citoyennes entamées lors du colloque et poursuivies sur le web ([www.homestreethome.org](http://www.homestreethome.org)) - de multiples pistes sont lancées.

Ce dossier entend les prolonger, les **réinterroger, à partir de l'espace public comme : espace d'interactions sociales** (comment nos représentations sociales et notre perception du sans-abrisme modulent notre rapport à cet autre?, p. 17); **espace de travail social** (comment travailler avec les habitants de la rue, pour quel type de société?, p. 27); espace urbanistique et politique (à qui appartient la ville? Par qui pour qui, pourquoi?, p. 35).

Parce que « nous sommes une partie de la solution. A condition de se poser des questions. De bonnes questions ».<sup>1</sup>

Stéphanie Devlésaver, CBCS

<sup>1</sup> Extrait de l'analyse de Laurent Demoulin, directeur de DIOGENES asbl, p. 27

# Introduction

« Les sans-abri  
dérangent... et c'est  
tant mieux ! »

---

Manuel Lambert / LDH,  
Home Street Home, mars 2014

# A QUOI RESSEMBLERONT la ville du futur et ses sans-abri ?

# Introduction

Lors de la semaine de la mobilité, le quotidien La Libre Belgique (17/09/2014) abordait cette question : « à quoi ressembleront l'espace public et l'aménagement urbain d'ici 25 ans ? »... « Il y a fort à parier qu'il ressemblera très fortement à celui du passé », apporte pour élément de réponse le bureau d'études Espaces mobilités. On reviendrait à un développement de l'espace public comme lieu de rencontre et de vie, avant les transformations subies par l'ère automobile. Vraiment ?

Ce dossier entend reprendre la question. Mais à partir d'un angle de vue particulier : **le sans-abri dans l'espace public**. A partir de la manière dont il est traité, que pouvons-nous dire de la ville de demain ? Quels sont les enjeux qui guident les choix d'aménagements publics ? Comment pense-t-on la cohabitation des uns et des autres ? Comment créer des villes qui reflètent une vision de la société qui nous parle ? Et, plus spécifiquement, comment Bruxelles prend-elle finalement en compte - ou pas - les différents visages de la pauvreté, de plus en plus présents, au détour de ses quartiers ?

Pour tenter d'approcher ces questions, une première étape indispensable : **déconstruire, interroger, écouter, aller vers les sans-abri, mais aussi vers d'autres acteurs de la ville (entreprise de transport, usagers, travailleurs sociaux,...) et éclairer les différents enjeux issus de ces interactions**. C'est l'exercice auquel s'attèle l'asbl DIOGENES (travail de rue avec les personnes sans-abri) en 2012, à travers une recherche-action « *Les sans-abri dans le métro bruxellois* ». A partir de cette analyse locale concrète, le travail consiste à croiser les paroles des uns et des autres, les mettre en perspective et en éclairer les nœuds.

Première porte d'entrée, premières balises et recommandations, qui mettent l'accent sur un autre aspect incontournable à la réflexion : **« le sans-abri, au fond, c'est qui ? Etre sans-abri, qu'est-ce que cela signifie ? »**... Bien que des éléments de réponse soient déjà apportés à travers la recherche-action, le sans-abri, souvent assimilé à la figure du mendiant, est au final, si **peu ou mal connu, mal perçu** qu'il nécessite que l'on s'y attarde. C'est la seconde porte d'entrée de ce dossier : redéfinir, donner des chiffres, raconter qui est le sans-abri, ce qu'il vit. Mais aussi être conscient des stéréotypes qui lui collent à la peau et des **représentations sociales qui biaisent nos interactions** avec lui.

A la suite de cette réflexion, la parole est donnée aux professionnels du secteur du sans-abri, à la fois pour rendre compte de **ce qui fait barrage entre les sans-abri et les modes de prises en charge sociales, les institutions, mais aussi les conséquences de certains choix – ou non choix – politiques**.

Nouvelle porte d'entrée à la réflexion qui insiste sur l'importance de se mettre à la place de, de changer de point de vue, de regard.

**Ce décalage du regard, c'est le fil rouge de cette publication**. Si la parole est largement donnée aux chercheurs et aux professionnels du social, c'est toujours avec l'objectif de mieux comprendre et de faire place, au fil de la réflexion, à un **regard plus nuancé et en questionnement sur « ces autres de la rue »**. Notamment à travers leur propre regard : une grande partie des photographies à découvrir au fil des pages de cette revue sont réalisées par ou avec des habitants de la rue et des acteurs de terrain. Nées dans le cadre d'un atelier photos à l'asbl « Jamais Sans Toit », elles ont donné lieu à une **exposition audiovisuelle participative**<sup>1</sup>. Elles donnent à voir le rapport qu'entretiennent leurs auteurs à la ville. Témoignages sur la débrouille, les parcours quotidiens, le regard des passants, elles dévoilent la parole, la sensibilité et le talent de leurs auteurs. Elles mettent en scène des histoires, des rencontres, des expériences, des regards... Autant de tableaux vivants qui invitent le lecteur à s'interroger, loin des idées fausses et des avis tranchés. Parce que, comme le lançait Manuel Lambert lors de son intervention à la journée d'étude *Home Street Home*<sup>2</sup>, « *Les sans-abri dérangent... et c'est tant mieux !* ».

Ce dossier, loin de répondre aux différentes questions qu'il soulève, entend les multiplier, les prolonger ; revenir sur la question complexe, sensible, toujours politique, du traitement de la pauvreté sur l'espace public. Et, in fine, s'interroger sur son propre droit à la ville et collaborer, aussi modestement soit-il, à construire **des ponts entre le monde de la rue et la société**.

1 Cette exposition audiovisuelle participative sur le sujet des interactions avec les personnes sans-abri dans les espaces publics et de transports, des espaces comme lieux de vie, de passage, de travail, est née également dans le cadre du projet « Home Street Home ». Un livre sortira en 2015 réunissant l'ensemble des photographies.

2 Pour diffuser les résultats de la recherche-action, l'asbl DIOGENES a mis en place cette journée, réflexion multiforme, à différents niveaux, sur le thème « personnes sans-abri et espaces publics ».

A photograph of a concrete wall. On the left, there is a vertical title 'Home Street Home'. In the center, a piece of torn paper with a drawing of a boat is stuck to the wall. To the right, there is a blue-painted area. A large teal circle is overlaid on the bottom half of the image, containing a quote.

« La présence des  
personnes sans-abri  
sur l'espace public est  
pénalisée, désavantagée,  
rognée. »

---

Recherche-action,  
Home Street Home, p. 7

# MÉTRO-LIENS

## Quel droit à l'espace public pour le sans-abri ?

A Bruxelles, si vous voulez vous rendre d'un point A à un point B, de multiples trajectoires s'offrent à vous. Que ce soit à pied, en métro, en voiture ou à vélo. Tout peut dépendre de votre humeur, du temps qu'il fait ou dont vous disposez, de votre carte mentale des quartiers. Après tout, l'espace public vous appartient ! C'est d'une telle évidence que vous n'y songez même plus. Mais qu'en est-il de la personne sans-abri qui dort sur un banc de la STIB ? La ville lui appartient, à elle aussi ?... La question est soudain plus gênante, voire dérangeante.

L'espace public, pour les personnes sans-abri, signifie bien plus qu'un simple lieu de passage. Il est très souvent synonyme de « **lieu de vie** ». Dépourvus d'espace privé, elles l'investissent de plusieurs façons : dorment en rue, y mangent, y travaillent, s'y reposent, s'y soulagent, etc. Le métro est un lieu traditionnellement fréquenté par les habitants de la rue, comme lieu d'affluence, il constitue, en outre, **une place spécifique et stratégique de mendicité et de socialisation**.

Cependant, en rupture avec les usages formels de lieux, les personnes sans-abri sont souvent considérées sous l'angle des nuisances sociales. Leur présence est considérée à plusieurs égards par les gestionnaires d'espace public comme problématique, les mêmes problèmes sont régulièrement évoqués.

C'est ce que l'asbl DIOGENES - travail de rue avec les personnes sans-abri – propose d'éclairer à travers une recherche-action. Dans le cadre d'un projet intitulé **Métro-Liens** débuté en mars 2012<sup>1</sup>, l'asbl pointe les **différents enjeux soulevés par la présence des sans-abri dans les espaces particuliers du métro et décortique comment la STIB se positionne et répond à cette présence**. En voici, en quelques pages, un aperçu ; une invitation à poursuivre cette réflexion sur le droit à la ville pour tous.

« L'espace public est très souvent synonyme de lieu de vie pour les sans-abri. »

### STIB et sans-abri : rien à faire ensemble ?!

Lieux de co-présence par excellence, les espaces du métro sont des **lieux de promiscuité**, des lieux où les individus sont constamment sous le regard des autres. Certes « public », cet espace n'en est pas moins pourvu de **règles tacites, informelles autant que formelles qui régulent les comportements**. Les usages et les rapports entre personnes sont « ritualisés » : il s'agit de ne pas se toucher, de ne pas se regarder trop longtemps, de ne pas se dépasser. Les usagers adaptent leurs déplacements en fonction de la densité de la foule, leurs rapports relèvent de ce que Goffman appelle l'inattention civile. Ce sont ces règles communément admises par tous que les personnes sans-abri viennent parfois perturber, qu'ils **viennent transgresser par leur usage des lieux**. Leur présence est dès lors considérée comme « **illégitime** ».

Sans-abri, errants, mendiants, ceux qui incarnent la différence font partie de ces figures qu'on appelle les « indésirables », porteurs de stigmates ou attributs qui jettent un discrédit profond sur ceux qui les portent. **Ces attributs rompent les attentes normatives, la routine des rapports sociaux**. Le plus couramment, les gens cherchent à éviter purement et simplement les contacts avec ces personnes, d'autres y sont pourtant confrontés au quotidien, dans le cadre de leur travail. C'est le cas, par exemple, des agents de la STIB (agents de sécurité, agents de prévention, agents de zone, agents de nettoyage). Engagés pour veiller au respect des normes et au maintien des lieux. La présence des personnes sans-abri constitue ainsi, pour le personnel de la STIB, des enjeux qui se situent à différents niveaux selon les fonctions qu'ils occupent, les injonctions qui leur sont données et les outils qu'ils ont pour y faire face. **Entre répression et assistance** – faire respecter les règles et venir en aide -, c'est ici que le conflit s'installe...

<sup>1</sup> La Commission Communautaire Commune s'est adressée à DIOGENES pour mettre en place un projet de soutien, d'orientation et d'accompagnement des sans-abri dans le métro bruxellois.

Ce qui fâche plus précisément, c'est ce qu'on appelle généralement l' « **appropriation négative des lieux** »; dans ces espaces dont la fluidité et la mobilité sont les normes, on redoute que les individus « prennent racines ». D'où, un message général qui a le mérite d'être clair : « **s'occuper des sans-abri n'est pas le Core Business de la STIB** », dixit la hiérarchie de l'entreprise. En d'autres mots, « *les sans-abri n'ont rien à faire dans les stations* »... Cette position s'accompagne de la reconnaissance du problème et de l'impuissance à y apporter des solutions : « *c'est un problème qu'on a depuis des années et on ne sait pas quoi faire* ». Ce sentiment d'impuissance est directement lié à l'organisation interne de la société : « *on reçoit des mails dans tous les sens, et comme personne ne s'en charge, on les renvoie dans tous les sens, et donc personne ne fait rien* ».

## Un message qui passe mal...

Et du côté des textes en matière de sans-abrisme et de mendicité, que dit-on ? La STIB dispose d'un règlement relativement précis listant les comportements proscrits dans ses infrastructures : c'est l'Arrêté du 13 décembre 2007 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale : il interdit un lot de comportements et d'activités allant de la mendicité au fait de manger, de fumer, d'être agressif ou de simplement gêner par son odeur, ses affaires, sa présence (possibilité de sanction, surtaxe de 84 euros). Cet Arrêté passe pourtant relativement inaperçu jusqu'en 2009. A cette date, la STIB s'inspire d'une initiative de la RATP (Réseau Transport Parisien) et diffuse par annonce micro des messages, enjoignant aux passagers de ne pas inciter à la mendicité... La mesure fait un véritable tollé. Selon la société, cette initiative a été prise en réponse

à l'augmentation (réelle ou supposée) des faits de mendicité agressive et aux nombreuses plaintes des clients à ce sujet : « *c'est dans une optique client que ces messages ont été diffusés* », témoigne un responsable STIB.

Un an plus tard, après débats, auditions, négociations, l'article 3, 10° de l'Arrêté est adouci par une circulaire ministérielle, tolérant la mendicité dans les zones non-payantes des stations, pour autant qu'elle ne contrevienne pas aux autres règles qui régissent ces espaces. La mendicité est tolérée mais le terme n'est pas retiré du texte, ce qui pose divers types de problèmes, notamment juridique : en considérant la mendicité comme une incivilité, l'Arrêté de 2007 est en contradiction avec la loi qui retire la mendicité des infractions du Code pénal (cf. loi du 12 janvier 1993).

## La STIB, un rôle social ?

Mais la circulaire de 2010 apporte également une nouvelle orientation dans la manière d'envisager le « problème » de la mendicité. En effet, cette dernière impose à la STIB d'« **encadrer de manière sociale les formes de mendicité tolérées** », et ce tout particulièrement par le biais de son service de prévention. Celui-ci est chargé de diriger les sans-abri et/ou les mendiants vers les organisations sociales qui ont pour tâche principale d'assister les personnes démunies ». Cette optique fait partie d'un changement plus général au sein de l'entreprise : la reconstruction de l'ensemble de la chaîne de sécurité de l'entreprise en passant d'une approche répressive à une approche, selon leurs propres termes, **basée sur la « cohésion sociale »**. (Lire plus p. 40) Plutôt que de mettre manu militari les gens à la porte, la STIB s'attache à « *trouver un juste milieu* », et estime pour cela avoir « *besoin du monde associatif* » ; « *l'objectif ultime étant malgré tout de diminuer cette problématique, le sentiment d'insécurité et les plaintes des clients* ».

De fait, quelques collaborations éparses entre la STIB et le secteur sans-abri ont eu lieu ces dernières années. La STIB a, par exemple, subventionné des associations pour des projets sur son réseau. Elle a ainsi mis en place une collaboration avec Bij Ons, Centre de jour pour personnes sans-abri, pour réaliser des rondes sur le réseau et des formations aux agents de terrain. L'ASBL Infirmières de rue dispense également des formations aux agents de prévention, de stations et de nettoyage.

L'idée qui guide ces collaborations est bien qu'en travaillant à la réinsertion des sans-abri, ceux-ci finiront par sortir du métro. D'une certaine manière, en déléguant le problème aux institutions sociales, **la STIB sous-traite la question des sans-abri** à ces associations. **On peut néanmoins s'interroger sur la réelle convergence des intérêts de la STIB et des institutions sociales.** Le travail pour aider à la réinsertion des personnes sans-abri



privilégie une approche qualitative, sur le long terme, sans garantie de résultats, qui peut facilement entrer en contradiction avec les exigences d'une grande entreprise, en attente de réponses rapides et de résultats chiffrés.

## Mobilier urbain dissuasif...

En d'autres mots, c'est bien d'une **dynamique de gestion des « indésirables » dont il s'agit**. Ces indésirables sont toutes les populations qui dérangent, par leur présence, les nuisances qu'elles occasionnent et l'image qu'elles renvoient. Jeunes, SDF, mendiants, toutes ces catégories de personnes sont regardées comme la source du sentiment d'insécurité, fictif ou avéré, des utilisateurs des transports en commun. Face à cette insécurité, au-delà d'une présence humaine de contrôle et de surveillance accrue, c'est au mobilier que l'on s'attaque. La rénovation des stations de métro est une aubaine pour remplacer des bancs traditionnels par des installations plus « modernes » qui séparent les places, empêchant toute possibilité de s'allonger<sup>2</sup>. Il en va également des petites barrières, grilles ou autres qui s'apposent à la frontière des lieux fréquemment utilisés. Ces mesures « douces », qui incitent au déplacement, n'en sont pas moins symboliquement et pratiquement violentes. **La présence des personnes sans-abri sur l'espace public est ainsi pénalisée**, dans le sens commun du terme ; **dé-savantagée, rognée**.

Ces mesures de reconfiguration du mobilier urbain dans une logique coercitive et une esthétique sécuritaire - on parle de mobilier « agressif » ou « dissuasif » - font partie d'une tendance générale, débutée dans les années 1990, à transformer les lieux pour en modifier les usages, qui ne concerne pas uniquement la STIB, mais s'applique en Belgique comme ailleurs en Europe aux espaces publics<sup>3</sup>.

## Entre « bons » et « mauvais », le tri s'impose...

La STIB dispose ainsi de moyens, légaux et humains, pour « chasser » de ses infrastructures les personnes qu'elle considère indésirables et régler les problèmes qu'elle rencontre avec les personnes qui transgressent les règles d'application sur son territoire. **L'existence de ces moyens ne signifie pourtant pas qu'ils soient unanimement - utilisés, efficaces - sans conséquences pour ceux qui les appliquent**. Qu'en est-il, très concrètement, sur le réseau STIB au quotidien ? Comment la cohabitation se gère-t-elle avec les diverses catégories de métier directement confrontées au quotidien à la présence des sans-abri ?

Il existe **4 types de fonction** en relation directe avec les sans-abri dans le métro bruxellois : **les agents de sécurité** qui réalisent une mission de surveillance et ont la possibilité de sanctionner ; **les agents de prévention** qui assurent une présence dite positive et conviviale sur le réseau ; **les agents de zone** qui veillent au respect de l'environnement, s'assurent du bon fonctionnement des installations tels que escalators, poubelles, avaries... Et enfin, **les agents de nettoyage** (sous-traitance à une entreprise privée).

« Il y a une sorte de consensus, non-dit, en hiver. On tolère, on ferme les yeux. »  
— Un agent de la STIB

Globalement, **les services se disent démunis** face à la gestion d'une présence souvent dérangeante qui engendre une série d'inconvénients. Si les agents mettent, de facto, certaines personnes dehors, celles-ci réapparaissent aussitôt par une autre porte. Ils se sentent démotivés. Le sujet, autrefois abordé en réunion d'équipe toutes les semaines est maintenant de plus en plus délaissé face à l'absence de solutions proposées en amont. En effet, pour un responsable des agents de terrain, la position de la STIB manque de clarté : *« on leur dit pas grand-chose. Chez nous, c'est de la passivité complète, il n'y a rien qui se passe, mais rien ! »*

Mais si la règle générale est de mettre les personnes sans-abri dehors, **on assiste avant tout à des aménagements quotidiens, au fil desquels la négociation occupe une place centrale**. La question de la légitimité d'un sans-abri d'être là repose sur les épaules des agents de zone et de prévention. Et les marges de tolérance vis-à-vis de cette présence varient, selon les saisons - *« il y a une sorte de consensus, non-dit, en hiver. On tolère, on ferme les yeux »* - , mais aussi selon leur propre appréciation de la personne - tout dépend de la catégorie dans lequel il se situe, à savoir celle des *« sympas »*, *« respectueux »*, *« qui ne cherchent pas les problèmes »* ou bien plutôt dans celle des *« violents »*, *« alcoolisés »*, *« agressifs »*, *« sales »*, *« sans respect pour personnes »*, *« à qui on ne peut pas faire confiance »*.

Le comportement est intimement lié à la question du respect tandis que la tolérance dépend aussi de la visibilité et de la discrétion des sans-abri : *« on tolère leur présence parce qu'on les voit pas, ils sont propres »*. Les pratiques de tolérance s'appuient notamment sur des sentiments de compassion éprouvés envers les personnes que l'on juge *« faibles »*, *« fiables »*, *« récupérables »*. A plusieurs égards, les agents sont, envers ces personnes, pleins de bonnes intentions.

2 Damon montre l'ambiguïté de ces mesures : *« Une mesure visant à rendre la vie inconfortable à ceux qui se trouvent en permanence dans des situations de non confort a deux effets inattendus : tout d'abord, elle peut encore accentuer la visibilité de ce que les gestionnaires d'espace public ne voulaient plus voir, ensuite, elle rend ces espaces publics plus inconfortables pour tout le monde »* (Damon 2010 : 313).

3 Voir, entre autres, l'article de Daniel Terrolle, *« La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf »*, dans : *Espaces et sociétés*, n° 116-117, 01.2004, pp. 143-157.

D'une manière générale, les causes attribuées par les agents au sans-abrisme influencent la manière dont ces personnes seront perçues et les attitudes à leur égard. En d'autres termes, les attitudes sont différentes si l'on pense que les causes du sans-abrisme sont dues à des facteurs internes aux individus ou à des facteurs externes, structurels. **Les représentations que se font les agents des personnes sans-abri ont un rôle central dans le déroulement des rencontres.** Elles guident les modalités des interactions possibles. En retour, celles-ci actualisent ou modifient les représentations. (Lire plus p. 21)

## Les agents de zone et de prévention : Pour seul outil, le dialogue

Dans ce contexte, la négociation entre agents et sans-abri reste possible, mais nécessite une interconnaissance. Et même quand les deux parties se connaissent, encore faut-il que l'agent ait le temps de négocier une cohabitation pacifique. Les agents sont seuls avec le savoir-faire qu'ils ont développé sur le terrain : « on n'est pas formés pour ça, on joue sur nos sentiments propres, nos propres convictions ». Et ces négociations s'accordent parfois peu avec les injonctions de la hiérarchie... Face à l'objectif final qui est de « mettre les gens dehors », le dialogue est considéré par l'entreprise comme un moyen inefficace.

**La question de la justice du traitement est au centre des décisions.** On observe ainsi parfois un retour brusque de la norme face à des aménagements dont l'équilibre s'est rompu. La tolérance doit rester de l'ordre de la faveur, ne pas glisser vers celui du droit : tolérance et acceptation ne sont pas synonymes. Les pratiques de tolérance doivent être gérées de façon discrète et s'accompagnent de la crainte de l'appel d'air. Quand la négociation

n'aboutit pas, et qu'aucune réponse n'est apportée de l'extérieur à une problématique de cohabitation, les agents se trouvent malgré tout dans l'obligation de bricoler des solutions. A cela s'ajoutent les plaintes des acteurs tiers, clients et commerçants, qui exercent une pression sur les agents. Les interventions d'expulsion répondent finalement à une logique commerciale.

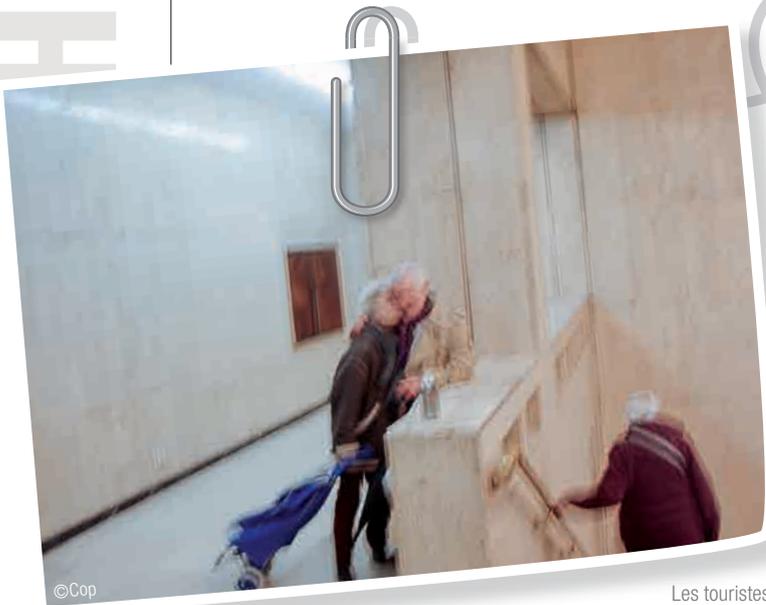
Les échecs multiples de la négociation, liés aux incompréhensions mutuelles, aux problématiques inhérentes au public, aux conditions structurelles et pratiques du travail ont des incidences sur le cadre général de l'interaction. **Les agents anticipent les blocages d'une intervention et adoptent d'avance un comportement défensif.** Cette dynamique représente une sorte de cercle vicieux qui envenime facilement les situations et opère des deux côtés de l'interaction : « dès qu'on voit un clochard, on pense au plus mauvais ».

## Les agents de sécurité : « On nous appelle quand ça va mal »

Le fondement du travail des agents de sécurité est **l'existence d'un « problème » défini par d'autres** : lorsqu'une personne dérange et qu'elle ne quitte pas les lieux (malgré la demande d'un agent de zone), il doit procéder à une intervention, une expulsion, par la force si besoin. « On nous appelle quand ça va mal, quand il y a des problèmes, jamais pour quelque chose de bien. Ça, c'est notre métier ». Le danger en constitue la toile de fond. Le temps limité qui est imparti à l'intervention ajoute une pression : « il faut réagir vite, c'est pour le bien-être de tout le monde ». Ils sont ainsi qualifiés pour « aider en situation de danger ». Cependant, les interventions d'expulsions de personnes sans-abri ne sont, selon leurs dires, que rarement apparentées avec un problème de sécurité. Ils constatent que leurs interventions sont parfois travesties et se transforment en « nettoyage » des espaces. Mais « si nous on les met pas dehors, c'est nous qui nous faisons mettre dehors ! », résume un agent de sécurité.

Alors que la majorité de leur temps de travail y est consacré (60%), ils en éprouvent de l'amertume. Certains d'entre eux sont révoltés : « ça nous tombe dessus malgré nous, ça ne fait pas partie de la fonction d'un agent de sécurité ». Les expulsions auxquelles ils procèdent tournent continuellement dans le vide, tel **un éternel recommencement**. Résultat : ils finissent par s'endurcir : « le problème, c'est qu'il n'y a presque plus de sentiments, ça devient de la routine ». Certains vont jusqu'à ne plus supporter leur présence : « franchement j'en ai ma claque des clodos, ils sont de plus en plus nombreux, et de plus en plus agressifs. Puis ils vous manquent de respect, ils vous crachent à la gueule ».

L'impossibilité de communiquer, de se faire entendre et respecter, est prégnante et conduit à exacerber les tensions. C'est dans ce climat que la violence peut surgir, notamment au regard d'un cadre **de travail imprécis** : « tout est officieux. Y a un flou, y a pas vraiment de règles. Sur les 200 agents du service, vous allez avoir 200 réactions différentes au moment où ils arriveront sur une intervention pour sortir un SDF ». A défaut de règle claire, ils craignent de se voir reprocher leurs pratiques : « y a les caméras, et après vous pouvez être encore interpellés 'Ah c'est comme ça que t'es intervenu? Non hein, c'est pas comme ça qu'on intervient!' ».



Les touristes.  
C'est le cadé qui vous donne un indice.  
Vieilles personnes ordinaires, d'un coup, dans la précarité.

Un autre ingrédient central est le regard des tiers, considérés comme « témoins ». Le regard de ceux-ci est pris en compte dans la façon d'envisager l'intervention : « *en fin de compte vous êtes presque plus gêné vous que le SDF qui a fait ses besoins. Les gens vous regardent, l'air de dire que c'est scandaleux que vous ne faites rien* ». Or les sentiments des usagers oscillent également entre compassion, rejet, pitié, incompréhension.

Après certains usages de la force, le « retour » de l'autorité inquiète les agents. Si l'absence de cadre leur permet une certaine liberté d'action, celle-ci engage bel et bien leur responsabilité individuelle.

## Les agents de nettoyage, les oubliés

La situation est loin d'être plus simple du côté de la cellule propreté... « *Avant, ils [les sans-abri] quittaient la journée, maintenant ils se sont sédentarisés, et comme il n'y a plus de toilettes accessibles en station, c'est la catastrophe* ». Cette situation, perçue comme « *pire qu'avant* », engendre des situations de saleté « *inacceptables* », et corrélativement, un « *surcoût énorme* » pour y remédier. A cette question des traces physiques, s'ajoutent celles des odeurs qui nécessitent des produits spécifiques dont les frais sont aussi élevés.

Les possibilités d'actions globales face à cette situation sont peu nombreuses: selon le responsable du service, « *il y a une incapacité de moyens. Et les gens le savent. Quand les chats sont partis, les souris dansent (...). Les nettoyeurs n'ont pas une heure pour rectifier le tir avant l'arrivée des clients* ». Dans ce cadre, certains travailleurs essayent de négocier avec les personnes sans-abri pour qu'elles se déplacent le temps de nettoyer, mais l'injonction de la hiérarchie envers les travailleurs est « *très claire* »: « *ne pas intervenir s'ils ont le sentiment qu'il y a un risque pour eux* ».

La difficulté pratique de maintenir, dans un tel contexte, les normes de propreté, soulève une tension morale: « *on veut pas les mettre dehors, mais en même temps, on veut faire respecter les standards de qualité pour lesquels on s'est fait engager* ». Le service se dit ainsi être « *assis entre deux chaises* », et disposer de peu de moyens pour répondre aux exigences qui lui sont demandées, « *le service n'est pas considéré comme un département opérationnel, on est un peu oubliés, on passe après les problèmes, on n'a pas de contacts avec la police* ».

Or la présence des sans-abri sur les espaces qu'ils nettoient rend véritablement pénible leur travail – aller nettoyer tous les matins, à 5h, les mêmes escaliers souillés par les présences irrespectueuses de la nuit, devoir quelques fois réveiller les responsables pour nettoyer des zones que ceux-ci rendent inaccessibles, assister aux actes qui déposent des salissures devant leurs yeux, qu'ils devront nettoyer ensuite, recommencer toujours, etc. – les nettoyeurs en éprouvent découragement et démotivation. Ce découragement s'accompagne d'un stress élevé, alimenté par divers facteurs: le temps imparti, les exigences des clients, le contrôle de la hiérarchie. Les nettoyeurs craignent d'être tenus pour responsables de la faute d'autrui (« *ça retombe sur nous!* »).

En définitive, davantage qu'à la teneur du travail en lui-même, **le découragement des nettoyeurs est associé au cadre dans lequel ils doivent s'en acquitter**, et notamment, à leur isolement devant les problèmes qu'ils rencontrent. D'un côté, la sécurité est placée au cœur de la question du contact avec les sans-abri, dans un souci de protection du personnel, qui incite au repli. Dans le même temps, des signes tangibles indiquent que la hiérarchie n'est plus indifférente aux enjeux du terrain, et que l'on travaille à résorber le sentiment d'isolement des nettoyeurs, qui est, sans doute, ce dont effectivement ils souffrent le plus.

## « Sans jamais se lasser de les voir revenir »

En résumé, l'impuissance est bien partagée par toutes les fonctions: nettoyage, zone et prévention, sécurité. Puisque la problématique n'est prise en charge par aucun service, au sein même de la STIB, les fonctions se renvoient l'une l'autre la responsabilité. Finalement, la manière de gérer les problèmes relève d'un **automatisme sécuritaire**: le plus souvent, la solution consiste à mettre dehors les personnes sans-abri. Or **cet automatisme a montré son inefficacité chronique**. Ainsi, le sentiment d'impuissance des agents relève davantage de l'organisation structurelle du travail en interne que des problèmes réels posés par les sans-abri, sans pour autant nier leur existence. Le système est mis en cause, et la responsabilité dans les mains des instances supérieures: « le grand patron, c'est la région bruxelloise ». **Sentiment d'impuissance, manque de clarté et d'effectivité** sont les maîtres mots qui définissent la façon dont le problème est vécu au sein de la société.



© Cop

La façon de concevoir la présence des sans-abri comme un problème de sécurité et d'y répondre par le contrôle pose cependant problème. Le sentiment d'insécurité doit être compris dans sa globalité, il est dû à la montée de l'individualisme, à l'effritement des solidarités horizontales, aux crises économiques et sociales, à la fragmentation identitaire. Si la question de la sécurité existe bel et bien (on ne peut pas nier ces sentiments, ni les faits réels qui les provoquent), **les manifestations d'agressivité ne proviennent en réalité que d'une minorité de personnes**, comme en attestent les chiffres et les discours des agents.

« Si les sans-abri privatisent les espaces du métro, ils ne peuvent jamais en user librement. »

En outre, cette question s'inscrit dans le contexte d'insécurité plus général ressenti par les agents (violences perpétrées, décès d'un agent suite à une agression), mais aussi, dans celui d'une transformation du réseau qui accueille plus de public, de manière moins personnelle. Le mouvement de mécanisation du métro participe ainsi de l'anonymisation des voyages: les machines ont remplacé les humains; les individus sont plus isolés, se connaissent moins et se sentent dès lors moins en sécurité. A cela s'ajoute une tendance à la régulation des espaces et aux restrictions d'accès, inscrits dans un processus de privatisation des espaces... En témoigne le mouvement de réorganisation et de commercialisation des espaces de la STIB, remplaçant les petits commerces par des grandes chaînes, « enseignes de qualité »<sup>4</sup>. (lire plus p. 35)

## Des «non-lieux» conviviaux ?!

Le phénomène de privatisation est directement lié, pour les villes, à la nécessité de présenter une image compétitive, attractive sur un marché globalisé pour attirer les investisseurs<sup>5</sup>. Alors qu'il risque, pour M. Augé<sup>6</sup> d'en faire des « non lieux », espaces interchangeables ou l'être humain reste anonyme, le discours de la STIB est tout autre vis-à-vis de cette nouvelle politique : restaurer la convivialité et lutter contre le sentiment d'insécurité. Mais cette convivialité est dès lors conditionnée à la consommation : à la STIB, **les usagers sont devenus des « clients »**.

Ces changements ont donc une incidence majeure dans la façon d'envisager la présence des personnes sans-abri sur ces espaces. La surveillance restreint la possibilité pour les sans-abri de s'approprier les espaces, ce qui empiète sur leur autonomie d'action mais aussi sur leur sécurité. En effet, **si les sans-abri privatisent les espaces du métro, ils ne peuvent jamais en user librement. Leur présence est toujours illégitime, et en ce sens, elle ne peut qu'être précaire, fragile**. Que l'on parle du sans-abri qui reste caché, loin de tous, dans les sous-sols des stations; ou de celui qui, à la vue de tous, s'enferme, invisible sous ses couvertures, scrutant les va-et-vient des navetteurs par deux trous; ou encore de celui qui, après des années, en fait sa fierté, et revendique (ou justifie) sa différence... Toutes ces histoires ont toujours une fin. Comme en témoignent les **parcours de rue de Felix, Martin, ou encore Louis**. (lire p. 12) A chacune de ces histoires de vie particulières s'ensuivent des modes d'appropriation différents de l'espace public.

## Réinterroger le droit à la ville pour tous

Au final, si la présence des sans-abri dérange, c'est avant tout parce qu'ils sont marqués du sceau de l'altérité, porteurs de stigmates. Par leur présence, leurs odeurs, leurs comportements, leurs objets, les traces qu'ils laissent, ils violent les territoires du public. Ils empiètent sur l'espace personnel des autres voyageurs. Les traces qu'ils laissent, marqueurs de leur présence sur ces lieux, sont comprises comme **autant d'offenses territoriales qui mettent en question le « nous commun »**, menacent la décence publique.

Les enjeux de leur présence appellent à la reconnaissance d'une caractéristique centrale de l'espace public: celle de **faire coexister des personnes qui n'ont pas les mêmes intérêts**. Il semble ainsi nécessaire de **reconnaître la conflictualité qui anime cet espace** (Lire aussi p. 32), d'accepter qu'entre les différents acteurs, il n'y a pas toujours consensus, d'abandonner l'idée selon laquelle l'espace public est un lieu où tout le monde peut avoir, au même moment, les mêmes expériences.

La manière actuelle d'envisager la présence des personnes sans-abri appelle ainsi à réflexion: constitue-t-elle réellement une menace pour les autres acteurs? Peut-on réellement attribuer le sentiment d'insécurité des voyageurs à leur présence? En définitive, **le traitement des personnes sans-abri sur l'espace public interroge**, de manière plus générale, **la place que la société réserve à la différence**. Quel modèle de société souhaite-t-on construire: une société de l'homogénéité qui exclut ou une société de la différence qui promeut la rencontre et le vivre-ensemble?

<sup>4</sup> Lire aussi à ce sujet: Bruxelles en Mouvements n°271, « Libre comme un piéton », juillet/août 2014.

<sup>5</sup> Voir Doherty J. & al., « Homelessness and Exclusion: Regulating public space in European Cities », dans: Surveillance & Society, 2008, pp. 290-314.

<sup>6</sup> Augé M., *Le métro revisité*, Paris, Le Seuil, 2008.



20/03 - 06/04

# H O M E S T R E E T H O M E

Retrouvez le rapport intégral de la recherche, le résumé et les recommandations sur :

[www.homestreethome.org/](http://www.homestreethome.org/)

#### Un film «voies»

Conçu dans le cadre de l'exposition Home Street Home, le film «Voies» est une plongée au coeur des questions de cohabitations, forcées ou recherchées entre les habitants de la rue et les différents acteurs du métro. Il donne la parole à ces personnes de l'ombre - agents de la STIB, commerçants, sans-abri, préposés aux toilettes, travailleurs de rue - qui vivent au quotidien sur les mêmes espaces et doivent aménager leurs présences respectives face à des impératifs de survie pour les uns; de propreté, d'image et de sécurité pour les autres.

#### Une création audiovisuelle «interactions»

Entre silences, malaises et préoccupations, des passants nous parlent de leurs rencontres et non-rencontres avec les habitants de la rue. On y retrouve toute la gamme des attitudes et représentations - compassion, rejet, indifférence... - qui viennent questionner la gêne des interactions dans l'espace public et notre rapport complexe à l'extrême pauvreté.

Les deux créations sont disponibles en DVD, au prix de 10 euros, au siège de l'asbl DIOGENES :  
Place de Ninove 10, 1000 Bruxelles. Tel.: 02.502.19.35 - Mail : asblodiogenesvzw@hotmail.com

À paraître en 2015 : un ouvrage réunissant l'ensemble des photographies et légendes de l'exposition Home Street Home.



Géant de pierre pour un vie de papier.

©Cop

# LA RUE

## qui façonne

« On peut pas dormir dans le métro  
On peut pas dormir dans la rue  
On peut pas dormir dans le parc  
Alors quoi?  
T'as une maison pour moi? »  
– Felix



### Sauver son identité

Felix est de ceux dont on dit souvent qu'ils « font partie du décor ». Il a élu domicile à dix pas de l'entrée d'une station de métro. Fixe au poste malgré les changements de températures, il « habite » physiquement en dehors de la station, c'est là que sont ses couvertures, sa tente, ses affaires, c'est là qu'il dort, qu'il fait la manche. Felix est un profil type de socialisation: « tout le monde me connaît et je connais tout le monde (...) Ici c'est bureau de renseignements. Le quartier je le connais par coeur ». La station est aussi un refuge nocturne en cas de pluie, de froid: Felix y a dormi à plusieurs reprises, sur les quais, dans le photomaton, dans les tunnels etc. Les mondes du dessus et du dessous se confondent en partie et il serait dès lors faux de voir entre eux des frontières nettement tracées.

Felix s'est approprié les lieux par une série de pratiques: aménagement physique de l'espace, pose d'objets personnels, l'esthétisation renouvelée du lieu. Une tente, devant celle-ci un tapis, un jour un écran d'ordinateur et une chaise de bureau, l'autre un plant de tomate dans une jardinière, un cône de circulation routière, un plateau en argent pour récolter les sous des passants, le linge tendu à sécher entre les barrières du chantier voisin. L'espace est toujours propre, bien rangé, bien réglé, les objets sont déposés, mis en scène, semblant de salon urbain. Ces objets personnels sont autant de **traces, qui, au-delà du corps, privatisent l'espace, lui soustraient son caractère public**. Ils sont des marqueurs d'appropriation qui embellissent, offrent une couleur différente au lieu. C'est le lieu de l'intimité reconstitué (« il m'arrive de pleurer seul dans ma tente »), lieu de refuge, de repos (« quand ils m'emmerdent tous en bas, je monte pour avoir la paix »). Cette appropriation physique et matérielle s'accompagne et se complète par une appropriation idéelle, sociale, affective. L'appropriation du lieu passe par les liens qu'on tisse avec les autres, ceux qui partagent

les lieux ou ses usages : commerçants, passants, compagnons d'infortune. **L'ancrage territorial est pour Felix le pôle majeur de sa socialisation**, son support principal. Ces multiples relations offrent également des ressources matérielles (dons de nourritures, de vêtements). En outre, elles font résister son ancrage : c'est bien sa capacité à nouer des relations positives avec le voisinage qui lui permet d'occuper les lieux aussi intensivement, aussi longtemps.

Pour Félix, vivre à la rue constitue aussi une sorte de fierté, c'est une situation par défaut qui est petit à petit justifiée, voire revendiquée, assumée. Felix ne se voit pas comme le clochard, le raté, mais comme le sdf vertueux qui sait affronter les difficultés de la vie en rue : un retournement de la disqualification qui aide à maintenir, dans de telles conditions, une image de soi acceptable. Dans cette perspective, ne pas fréquenter les services d'aide aux sans-abri, c'est maintenir une certaine forme d'autonomie, d'indépendance, c'est une **forme de résistance pour sauvegarder son identité**.

L'appropriation est paradoxalement à la fois source de stabilité, de construction de liens sociaux par le lieu, et source d'instabilité : parce qu'elle transgresse les usages publics et normés, elle est sujette à la sanction, à l'expulsion. De fait, l'occupation précaire de Felix est illégale sur le territoire communal et la police vient régulièrement lui demander de quitter les lieux. La négociation est perpétuelle. Cette peur de l'expulsion s'accompagne d'une peur de l'intrusion : *« Faut jamais trop s'éloigner. L'autre jour, je suis descendu 5 minutes chez Malif, et on m'a piqué mes affaires. On peut vraiment faire confiance à personne »*.

## La vie souterraine et ses empreintes

Autre figure, autre tableau : **Martin**. Martin a habité durant plus de deux ans dans un local souterrain d'une station de métro, situé le long d'un couloir obscur qui se déploie une fois passée la barrière des 900 Volts. Une connaissance de la rue le lui avait fait découvrir quelques années auparavant alors qu'il était à la recherche d'un refuge. Pour atteindre ce local, il faut longer ce couloir sur 300 mètres, genoux pliés, tête et épaules baissées - comme il le dit : *« c'est pas tout le monde qui arrive là ! »*.

Il a fait du local en lui-même une véritable petite chambre, un « chez-soi ». Il y a un lit, des affaires, du matériel personnel, un ordinateur avec accès à internet, des bidons d'eau, de la lumière, de la musique : *« Tranquille, c'est comme une maison »*. **Cette occupation illégitime n'est pas sans conséquences psychologiques**. Les récits de Martin sont toujours empreints de la crainte d'être découvert. Les sentiments associés à cette occupation ne peuvent dès lors qu'être ambigus : **sécurité et insécurité vont de pair**. Les lieux habités sont source d'angoisse en même temps qu'ils représentent ce à quoi s'accrocher de façon palpable. Et **la vie souterraine inscrit le corps**. Au printemps par exemple, Martin cache ses bras avec un tee-shirt à manches longues, parce qu'ils sont couverts de centaines de piqûres de moustiques qui abondent à cause d'une eau stagnante. A ces marques temporaires s'ajoutent, celles, plus durables, que sont les cicatrices issues de chocs lors des pérégrinations initiatiques dans les couloirs sous-terrain. En outre, les horaires de circulation ne lui laissent pas

« Ne pas fréquenter les services d'aide aux sans-abri, c'est maintenir une certaine forme d'autonomie. »



beaucoup de temps pour dormir. Le soir, il écoute l'escalator qui se met en marche, les conversations des voyageurs, et la musique diffusée sur le quai. La nuit, tout s'arrête pendant un peu moins de quatre heures pendant lesquelles lui-même se repose. La fatigue est donc elle aussi un signe de la précarité de son chez-soi.

Les contraintes du lieu façonnent ainsi la personne de Martin à plusieurs niveaux : elles nécessitent un savoir faire pratique, inscrivent son corps, son esprit. Et malgré l'énergie mobilisée, l'occupation ne peut être que temporaire : l'équilibre est précaire, susceptible de s'effondrer à tout instant par une vigilance accrue du contrôle ou par la moindre maladresse de Martin.

## L'exclusion routinisée

Louis, enfin, partage la plupart de son temps entre des allers-retours dans les rames de métro et le siège d'une station sur lequel il dort habituellement. Il se déplace toujours à l'identique pour aller chercher son repas, qu'il avale toujours à une place bien précise. Parfois, on l'entend prononcer des mots à voix basse, les yeux baissés vers le sol. Certains l'ont entendu crier la nuit, pendant qu'il dormait dans la station. L'occupation que Louis fait de la station ne s'accompagne pas de la création d'un réseau de connaissances à proprement dit. S'il est bien « connu » des vendeurs du commerce où il se rend, des agents de sécurité et des autres sans-abri, **il n'entretient pas d'échanges avec eux**. Cette absence de contact verbal n'empêche pas certaines formes de relations, qu'elles soient des gestes de solidarité – quelques pièces reçues sans faire la manche - ou d'exclusion - les autres sans-abri rigolent à son passage... Toujours seul, il est **exclu parmi les exclus**. Aussi, les quelques paroles échangées au début avec les agents ne sont même plus nécessaires: il se lève et sort de la station dès qu'il les voit y entrer. Là encore, **l'exclusion est routinisée**. En outre, les plaintes à son encontre sont fréquentes et concernent généralement l'odeur qu'il dégage. Et pourtant, s'il voyage avec le métro, c'est, comme il le dit, « *pour être un peu avec les gens* ». Pour Louis, la routine de la vie dans la station est ainsi un repère dans l'espace et le temps : **elle fixe son errance, pose un cadre**. Tandis que les acteurs autour de lui réagissent à sa présence selon leurs propres dynamiques, le bousculant, l'excluant, ou de façon minoritaire, allant à sa rencontre. C'est le cas de travailleurs sociaux.

Les dynamiques d'appropriation montrent que les sans-abri sont toujours partie prenante d'un **rapport de force** qui tend invariablement à restaurer le caractère « public » de l'espace. Les histoires où les gens de la rue s'approprient un espace particulier ont donc toujours une fin, à la STIB comme ailleurs. Leurs équilibres

ne peuvent être que précaires. **Comme l'usage est considéré comme illégitime, il peut toujours être contredit. L'appropriation relève ainsi d'un rapport de pouvoir dans lequel les personnes de la rue luttent toujours en position inégalitaire**. Pris au cœur de celui-ci, les personnes développent des moyens pour y échapper, le contourner, y résister. Mais la mise en place de ces stratégies nécessite des compétences relationnelles ou de contrôle de soi qu'une partie des personnes fréquentant ces espaces, particulièrement celles ayant des problèmes de santé mentale, n'ont pas.

## Sans-abri et STIB : entre méfiance et complicité

L'occupation des lieux relèvent ainsi de **formes de résistances dont il faut reconnaître l'inventivité**. Alors que les figures de l'errant, du vagabond, d'itinérant, offrent une image des personnes comme mobiles, sans ancrage, passives, ces quelques exemples proposent un éclairage différent. La fréquentation d'un lieu, la mise en place de routines est un repère spatio-temporel qui constitue parfois le dernier support lorsque tous les autres ont disparu : travail, famille, logement etc. On peut parler ici de « **socialisation par l'espace** ». Les personnes qui vivent dans le métro sont, à bien des égards, des **acteurs de ces lieux**, au même titre que les autres.

Si les sans-abri sont, sans grande surprise, perçus comme les « indésirables » par la STIB, quel regard lancent-ils eux-mêmes vers les agents de la STIB ? Le discours oscille entre un **sentiment de méfiance et un sentiment de soutien**. Les histoires d'expulsions au réveil sont nombreuses, assorties de violence. La responsabilité des agents est cependant souvent relativisée. Les personnes s'attribuent leur part de culpabilité « *j'avoue, ce jour là, j'avais exagéré* »



©Colombo

ou replacent leurs actions dans un cadre plus général - «*Le problème, ils ont des ordres, c'est pas eux, c'est la direction, ils font qu'appliquer les ordres*» ou encore plus global - «*Le problème, c'est pas la STIB, c'est le gouvernement, c'est la politique. Ils sont mis au pied du mur, quelque part je les comprends.*» Si les pratiques de répression sont fréquentes, les marges de tolérance sont aussi nombreuses. Selon plusieurs personnes rencontrées, la possibilité de rester sur certains lieux, dans certains espaces, dépend de la capacité à savoir communiquer, «*c'est une question de feeling*».

## Pour une cohabitation plus sereine...

Une grande partie des conflits naît dès lors du sentiment d'insécurité face à l'issue de la situation: parce que ce ne sont pas toujours les mêmes agents qui sont présents: «*on ne sait jamais sur qui on va tomber*». **Les situations délicates sont issues des différences de traitement, ou du changement brusque d'attitude quand une routine s'est installée.** Parallèlement à ces discours, les personnes sans-abri ont formulé des suggestions, des recommandations pour améliorer les cohabitations de terrain. La première est de faire remonter leurs témoignages, leur réalité, leurs points de vue à la hiérarchie, la direction de la STIB: «*(...) quand il y a une relation, ça se passe bien. Au moment où ils ont peur, quand il y a une distance, il y a des problèmes. Il faut donner des témoignages pour établir de meilleures relations*». Les personnes font du respect l'ingrédient essentiel d'une meilleure cohabitation entre le personnel de l'entreprise et eux-mêmes.

Une deuxième proposition, dans la prolongation de la première, est d'organiser une rencontre entre les agents et les sans-abri, afin que ces derniers puissent s'exprimer et **montrer qu'ils ne sont pas «ceux que l'on pense qu'ils sont»**. Ces deux propositions permettraient d'améliorer le respect et la communication. Une troisième suggestion insiste sur la **nécessité que la STIB ait une position claire par rapport à la question de la présence des personnes sans-abri sur son réseau**. Ainsi, ils demandent que la STIB laisse ouvertes ses stations plus longtemps. Enfin, une toute dernière suggestion relève la nécessité de déplacer le problème là où il se trouve vraiment, c'est-à-dire au niveau du **logement**.

« Comme l'usage de l'espace public par les sans-abri est considéré comme illégitime, il peut toujours être contredit. »





« L'Etat persiste à ignorer les phénomènes de sans-abrisme et de mal-logement dans leur globalité. »

---

Martin Wagener, La Strada, p.20

# LE SANS-ABRISME À BRUXELLES

## Une (in)visibilité toute relative...

Contrairement à la figure classique de l'homme sans-abri visible dans les centres urbains, les situations de sans-abrisme et/ou de mal-logement recouvrent une multiplicité d'autres profils où l'absence d'un chez soi est bien plus souvent synonyme de parfaite invisibilité.

L'attention médiatique accordée au sans-abrisme apparaît au moment des variations du thermomètre et des chutes de températures hivernales<sup>1</sup>. Les images véhiculées se limitent souvent à des images chocs de personnes dans la rue, vêtues de couvertures ou accompagnées d'enfants. Le « clochard » comme figure classique de la pauvreté extrême, les personnes faisant la manche dans les espaces publics ou encore la famille migrante sans logement comme figure plus « moderne », deviennent alors les **cibles d'une attention médiatique, publique et, par conséquent, aussi politique**.

Comme le dit Marie Loison-Leruste dans l'introduction de sa thèse relative à la situation française : « *Parce qu'elles investissent plus visiblement l'espace urbain, en s'y installant parfois durablement, les personnes sans domicile suscitent des réactions contradictoires : alors même que leurs conditions de vie, notamment l'hiver, sont jugées inacceptables et que les politiques publiques cherchent a priori à leur porter assistance, on observe en parallèle la résurgence de la criminalisation des mendiants, vagabonds, et autres SDF* »<sup>2</sup> (lire p. 21) En Belgique, nous avons assisté ces dernières années, simultanément, à :

- l'agrandissement, voire à l'inflation, de plusieurs dispositifs apportant un hébergement d'urgence durant l'hiver ;
- la naissance de certaines initiatives portées par le souci de meilleurs arrangements locaux liés à la gestion publique et/ou à l'accompagnement des personnes sans-abri dans les stations de train ou de métro (cf. Hope in Stations, Metro-Liens) ;
- de nouveaux programmes de répression de la mendicité dans plusieurs villes (ou de la « nouvelle gestion publique »). Lire plus à ce sujet sur [www.cbcs.be/](http://www.cbcs.be/)

*Le cœur de cet article entend mieux éclairer la notion même du sans-abrisme, terme qui recouvre des profils de population bien plus diversifiés qu'on ne le croit généralement. Le mendiant, par exemple, ne constitue qu'une petite partie de l'ensemble du public dite « sans-abri ». À partir de chiffres concrets et d'entretiens réalisés auprès des personnes sans-abri, l'auteur met en avant la variété de profils de ces personnes - cachés, dans des squats, au bord des trottoirs, qui fréquentent ou non les services d'aide aux sans-abri... - et les enjeux politiques de leur relative (in)visibilité.*

Chacune de ces formes d'action pourrait certainement être débattue plus largement. Mais l'objet de cet article entend avant tout mieux éclairer la **notion même du sans-abrisme** qui recouvre des profils de population bien plus diversifiés qu'on ne le pense généralement. À partir d'un travail empirique réalisé sur les trajectoires monoparentales<sup>3</sup> et de diverses analyses quantitatives<sup>4</sup> et entretiens, sont mis ici en évidence **certaines « biais » existants dans la perception du sans-abrisme** en Région de Bruxelles Capitale.

1 Damon J., (2002), *La question SDF - Critique d'une action publique*. Paris : Presses universitaires de France, 2002.

2 Loison-Leruste M., (2014), *Habiter à côté des SDF - Représentations et attitudes face à la pauvreté*, L'harmattan, 2014. Lire aussi p. 21 de ce dossier.

3 Wagener, M. (2013), *Trajectoires monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse, Louvain, UCL.

4 LA STRADA, (2011), *Deuxième dénombrement des personnes sans-abri, sans logement et en logement inadéquat en Région de Bruxelles-capitale le 08 novembre 2010 - Conclusions*. ; LA STRADA (2012), *Recueil central de données des maisons d'accueil et des centres d'hébergement d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale - Données des séjours des personnes sans-abri accueillies en 2011*.

## Rester visible pour se protéger

Durant l'hiver 2013-14, **191 interviews avec des personnes sans-abri** (81,6% d'hommes et 18,4% de femmes) ont été menées sur base d'un questionnaire quali-quantitatif, **dans plusieurs services d'accueil et d'accompagnement en journée**, avec des équipes d'éducateurs de rue. Ces entretiens, effectués dans le cadre d'une recherche spécifique<sup>5</sup>, permettent de cibler plusieurs questionnements par rapport à la **visibilité de certains profils de personnes sans-abri dans l'espace urbain et politique**.

Voici quelques observations épinglées entre la situation en octobre 2013 (voir graphique) et au début de l'hiver, après ouverture des dispositifs hivernaux :

Alors que seul 35,3% des femmes et 9,6% des hommes ont séjourné en centre d'hébergement en octobre 2013, durant l'hiver, ce sont 50% des hommes et des femmes qui passent la nuit au Samusocial. Les femmes ont davantage de chances de dormir au chaud tandis que les hommes sont plus souvent confrontés aux logements précaires et inadaptés. Le nombre assez important de femmes vivant dans des logements est cependant à nuancer : il représente des **situations de précarité et d'isolement social assez prégnantes**. Elles fréquentent principalement les centres de jour pour y manger et pour rompre leur solitude.

Une partie des hommes qui passent la nuit dans des habitats précaires (abris de fortune : 2,5%, espaces (semi-)publics : 20,4%) y restent durant le dispositif hivernal (1,3% et 17,2%) alors que d'autres choisissent d'intégrer les services d'hébergement d'urgence. 5,9% des femmes passent leurs nuits en automne dans l'espace public, contre 2,9% en hiver.

Un homme, ayant récemment perdu son droit de séjour suite à un divorce et adoptant une stratégie de protection face aux dangers de la rue, témoigne : *« j'ai logé dans une tente dans le parc de*

*Forest. Nous étions six tentes groupées. Je ne me suis pas couvert, pour qu'on me voie, si on est caché, on est une proie facile. On a attaqué des sans-abri en octobre - coupé la gorge à 3 personnes - cela fait peur*». Au-delà de cette histoire des trois meurtres (non vérifiée), l'exemple montre comment cet homme tente de se protéger en regroupant les tentes avec d'autres dans des espaces visibles pour minimiser au maximum le risque d'une attaque ou agression. A l'arrivée de l'hiver, le logement en tente lui est devenu trop froid et il a préféré dormir au dispositif hivernal.

Ces chiffres, accompagnés du contenu des entretiens, montrent que **plusieurs personnes restent, hiver comme été, en dehors du circuit de l'aide aux sans-abri durant la nuit**. Ces personnes ont en général des contacts moins fréquents avec les services d'accueil et d'accompagnement en journée.

Dans une autre recherche, face à la diversification des profils de sans-abri, Bernard de Backer s'est posé la question : « où sont passés les clochards ? »<sup>6</sup>. Les personnes les plus désaffiliées vivant en milieu urbain ne fréquentent que très rarement les centres d'hébergement et les services d'accueil de jour. Il n'est pas rare que ces personnes se regroupent pour surveiller mutuellement leurs affaires. **Les solutions pour passer la nuit sont diverses** : des tentes dans le parc l'été, des cabanes dans des bouches de train ou de métro, un petit coin sous un toit devant une administration ou un bâtiment commercial. Les personnes qui dorment en rue **préfèrent rester visibles ou se regrouper** afin de se donner de plus grandes chances de passer la nuit en sécurité.

Par ailleurs, en hiver comme en automne, **8 à 11% des hommes passent la nuit en itinérance** (non représenté dans ce tableau). Ce sont des personnes qui ne dorment que d'un œil dans des gares, métros, espaces publics, etc. Ils préfèrent se déplacer pendant la nuit face au risque, fort présent, d'agression ou de vol.

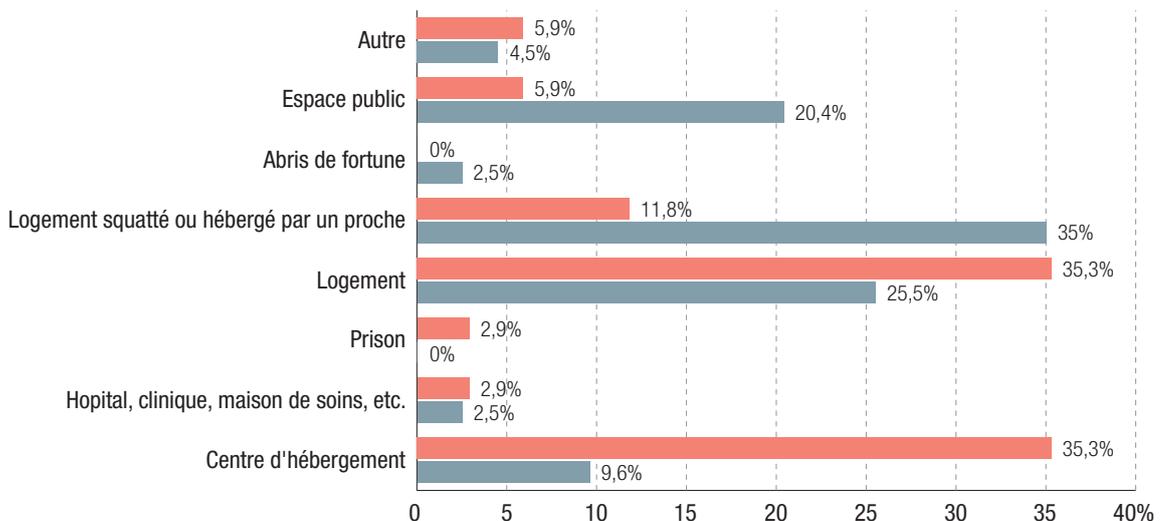


Figure 1 - Formes de logement en octobre 2013 par genre (N=191)

Femme Homme

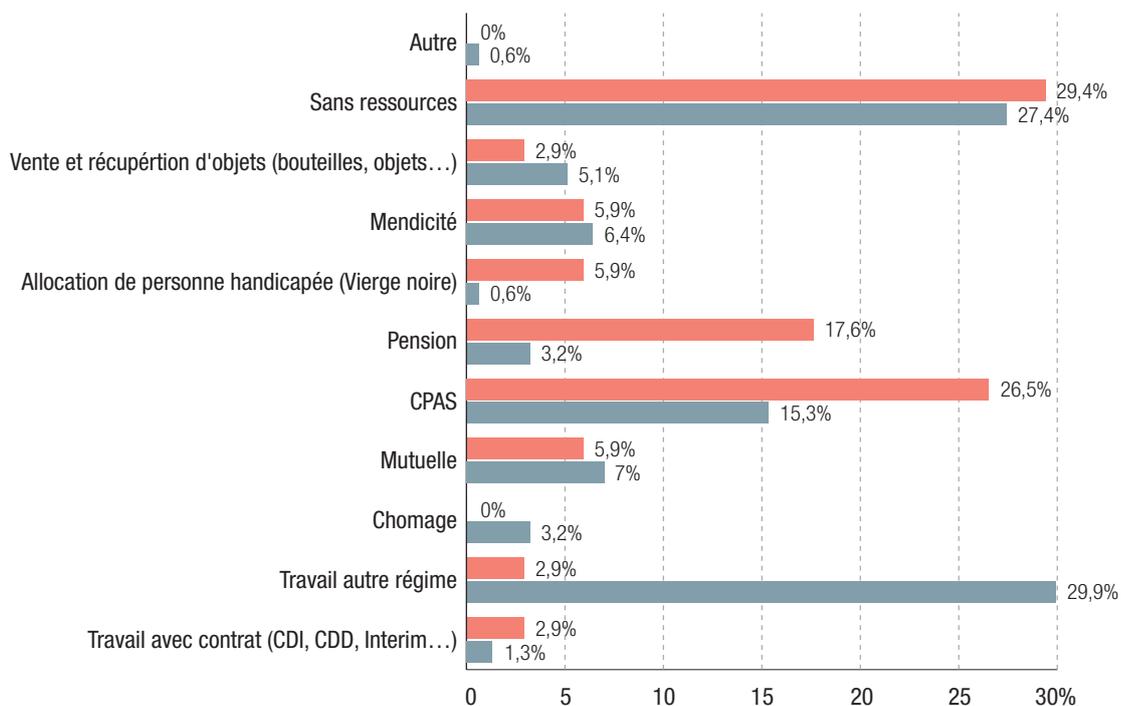


Figure 2: Situations socio-professionnelles et modes de survie par genre (N=191) ■ Femme ■ Homme

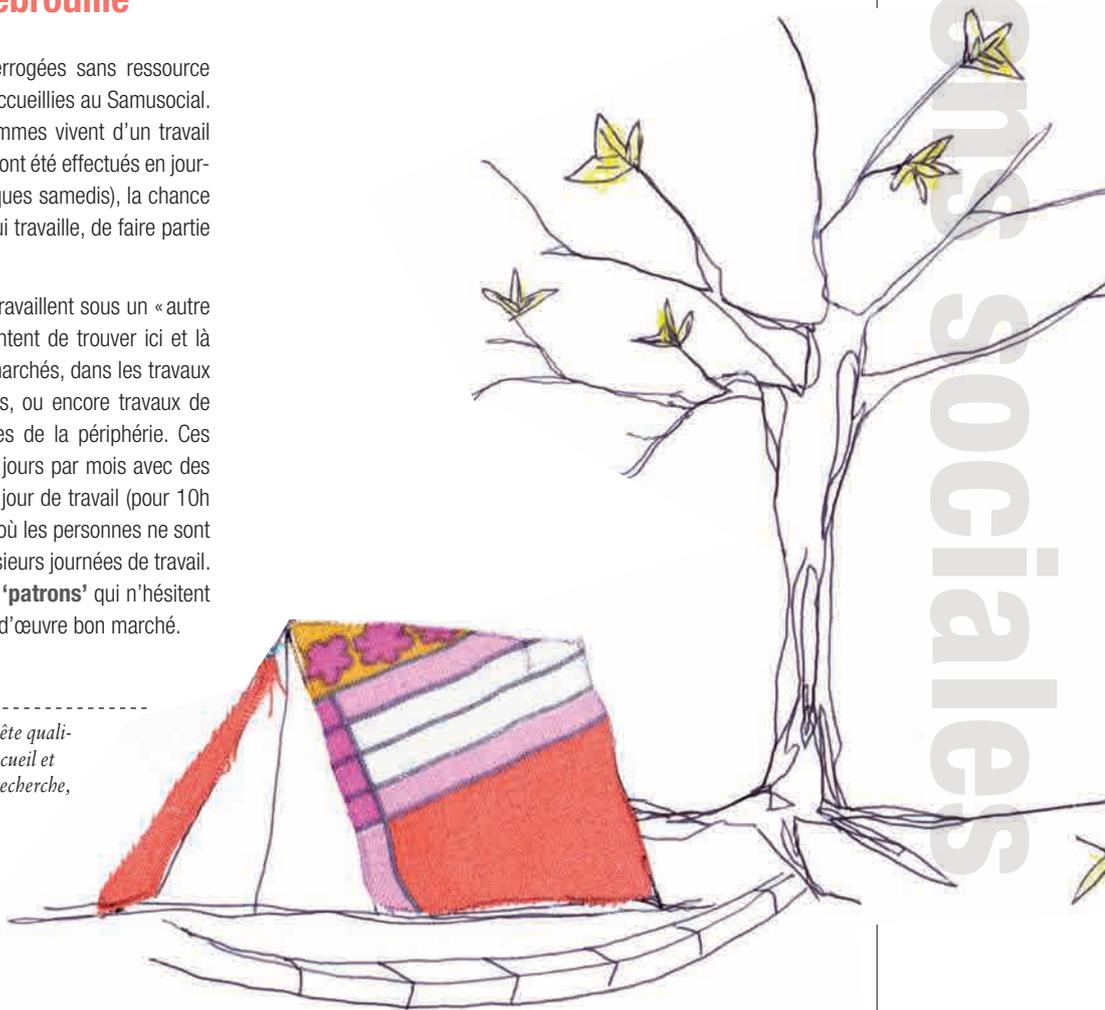
## Entre exploitation et débrouille

L'importante partie des femmes interrogées sans ressource (29,4%) font souvent partie des familles accueillies au Samusocial. Seul 1,3% des hommes et 2,9% des femmes vivent d'un travail salarié. Toutefois, la plupart des entretiens ont été effectués en journée et en semaine (à l'exception de quelques samedis), la chance est donc très faible, pour une personne qui travaille, de faire partie de notre échantillonnage.

La part importante des hommes qui travaillent sous un « autre régime » est composée d'hommes qui tentent de trouver ici et là quelques heures de travail : aide sur les marchés, dans les travaux de construction, lors des déménagements, ou encore travaux de jardinage dans les communes plus aisées de la périphérie. Ces hommes travaillent rarement plus de 4-5 jours par mois avec des salaires qui tournent entre 30 à 50 € par jour de travail (pour 10h de travail parfois). Nombreux sont les cas où les personnes ne sont même pas payées à la fin d'une ou de plusieurs journées de travail. **Ces hommes sont à la merci de leurs 'patrons'** qui n'hésitent pas à profiter au maximum de cette main d'œuvre bon marché.

5 Wagener M., (2014), HIVER 86.400 - Enquête qualitative des utilisateurs des services d'accueil et d'accompagnement en journée, Rapport de recherche, AMA asbl, 54 p.

6 DE BACKER B., (2008), Les cent portes de l'accueil - Héberger des adultes et des familles sans-abri, éditions [Couleur Livres] ASBL, Charleroi.



Au-delà des données indiquées dans ce second tableau, **les personnes en séjour régulier sur le territoire belge connaissent une importante diversité de statuts**. 16,5% d'entre elles vivent actuellement sans ressource. Ce sont souvent des personnes qui, suite à des déménagements ou des difficultés administratives, ont perdu leur droit au RIS. D'autres connaissent une vulnérabilité sociale marquée depuis plusieurs années. 4,7% des personnes en séjour régulier vivent de la mendicité. Les autres personnes en séjour régulier travaillent (3,5%) ou ont accès à une forme de protection sociale (37,6% CPAS, 12,9% pension, 15,3% mutuelle, 5,9% chômage, 3,5% allocation de personne handicapée).

**Les citoyens européens présents sur le territoire combinent diverses stratégies de survie**: Un quart pratique la mendicité, 28% vivent de la vente d'objets récupérés (consignes des bouteilles), 28% travaillent sous un régime non déclaré et un autre quart vit sans ressource. **Les demandeurs d'asile qui fréquentent le dispositif de jour connaissent plusieurs difficultés**. Seul 12,5% d'entre eux reçoivent un revenu d'intégration sociale ou une aide financière du CPAS. 12,5% vivent de la récupération des objets et 75% n'ont aucune ressource financière.

**Parmi les personnes en séjour irrégulier, 37% vivent sans ressource**. En combinant une lecture basée sur l'âge et le titre de séjour, ce sont principalement les jeunes hommes en séjour irrégulier qui représentent les 56,2% des personnes qui travaillent sous un régime non déclaré. Avec l'âge, et pire encore, avec la maladie, ces hommes se retrouvent complètement éjectés de ce circuit parallèle du travail, en ayant uniquement droit à un traitement de type humanitaire et à aucune forme de protection sociale. Ces hommes ne pratiquent par ailleurs quasiment jamais la manche. C'est particulièrement difficile pour ces hommes qui sont déjà depuis plus de 15 ans en Belgique et qui n'ont toujours pas obtenu de droit dans ce pays. Ces personnes, au-delà de 45 ans, doivent alors adopter des stratégies de survie tout en ayant une santé médiocre et quasi aucune lueur d'espoir pour l'avenir.

## L'arbre ne doit pas cacher la forêt...

A côté des profils de personnes plutôt visibles dans les espaces urbains, **il existe donc un grand nombre de personnes sans-abri que le citoyen lambda ne remarque pas**. Le jeune sans-papier bien habillé mais qui vit une situation très précaire ; la femme âgée qui vit dans un logement mais qui fait face à un isolement social aigu ; le travailleur précaire qui séjourne dans un centre d'hébergement en attendant de trouver un logement accessible ; les familles qui logent dans des dispositifs d'urgence etc., sont d'autres images de personnes qui trouvent de l'aide dans le secteur d'aide aux sans-abri, que ce soit de manière momentanée ou sur une plus longue durée.

**Autre cas de figure : les situations d'entrée dans la monoparentalité** qui correspondent souvent pour les femmes à des cas de séparation, de divorce, de fuites, de violences conjugales... Confrontées au problème d'accessibilité à un logement, elles sont contraintes de rechercher un refuge temporaire – souvent précaire – ou de se tourner vers des maisons d'accueil. Le caractère relativement « privé » de ces situations de vie les rend également invisibles aux yeux de la société.

Ces quelques données et résultats d'enquête succinctement présentés invitent à **repenser les catégories habituellement utilisées pour désigner les personnes sans-abri**. Souvent associées à la figure du clochard ou du mendiant, ces images emblématiques ne représentent qu'une minorité d'entre elles. Même les sans-abri itinérants ou ceux qui vont la nuit dans des abris de fortune sont souvent habillés de manière à ce que l'on ne les identifie pas comme tel. A l'inverse, nombre de personnes qui font la manche ne fréquentent pas nécessairement les centres d'aide aux sans-abri.<sup>7</sup>

L'espace public est ainsi fréquenté par des catégories très diversifiées de personnes sans-abri, **parfois visibles, souvent imperceptibles**. Les quelques figures emblématiques citées plus haut jouent finalement le rôle de « l'arbre qui cache la forêt ».

En focalisant l'attention publique et politique sur une partie plutôt minoritaire des personnes mal-logées, l'Etat persiste à **ignorer les phénomènes de sans-abrisme et de mal-logement dans leur globalité**, et met en place des politiques publiques insuffisantes pour affronter la crise du logement et endiguer la pauvreté.

7 ADRIAENSSENS S., CLÉ A., (2007), *Bedelarij onderzocht*, EHSAL, KUB.



©Ongong

# LES SDF DANS L'ESPACE PUBLIC

## *La potence ou la pitié ?*

La présence des personnes sans-abri dans l'espace public suscite des réactions contradictoires : alors même que leur conditions de vie, notamment l'hiver, sont jugées inacceptables et que les politiques publiques cherchent à leur **porter assistance**, on observe en parallèle la résurgence de **diverses formes de criminalisation dans de nombreuses villes françaises et européennes**. La compassion sélective à l'égard des SDF permet d'éclairer la complexité et la diversité des réactions face à la présence des personnes sans-abri dans l'espace urbain.

« La 'question SDF' se pose, aujourd'hui comme hier, de façon brutale. »

Les pauvres et les marginaux ont toujours fait l'objet d'un traitement social particulier et d'une criminalisation importante en même temps que d'une certaine compassion. Ces attitudes de répression et d'assistance coexistent depuis longtemps (Castel, 1995, Geremek, 1978) et caractérisent les hésitations constantes des sociétés à l'égard de leurs exclus. Elles reposent sur la distinction fondamentale **entre les « bons » et les « mauvais » pauvres**. Le « bon » pauvre est celui que l'on connaît bien, qui n'est plus capable de subvenir à ses besoins, parce qu'il est invalide par exemple, qui se conforme aux normes sociales et qui accepte sa condition. Il est celui qui mérite le secours de la collectivité parce qu'il fait des efforts et parce qu'il est victime de sa situation. Le « mauvais » pauvre est au contraire celui qui n'appartient pas à la communauté, qui est étranger, déviant, qui est capable de travailler mais ne fait pas d'effort et profite de la charité individuelle ou de la solidarité collective. Cette distinction séculaire entre les « bons » et les « mauvais » pauvres oriente les politiques publiques d'assistance et, selon les époques, on observe l'alternance ou la présence simultanée de ces attitudes à l'égard des populations défavorisées.

### Entre sollicitude et rejet

C'est le cas aujourd'hui, un peu partout en Europe. Certaines politiques nationales de lutte contre le « sans-abrisme », sous couvert d'aider ces populations, n'hésitent pas à réprimer, parfois très fortement, leurs comportements, jugés nuisibles (O'Sullivan, 2007). C'est ainsi le cas au Royaume-Uni où la stratégie d'éradication du « sans-abrisme » repose sur une politique de ciblage des populations les plus défavorisées<sup>1</sup> qui sont prioritaires pour l'accès au logement social ; dans le même temps, les comportements jugés dé-

viants et « anti-sociaux » comme la mendicité (considérée comme une nuisance publique en Irlande par exemple) ou la consommation d'alcool dans l'espace public sont fortement réprimés, voire interdits, et la police se mobilise activement pour empêcher les sans-abri de dormir dans la rue. En Italie aussi, la mendicité est interdite dans plusieurs villes (Venise, Florence, Vérone, Ravenne, Assise). Les pays européens de l'Est et les Etats Baltes n'ont, au contraire, pas de stratégie explicite de lutte contre le « sans-abrisme » mais les personnes sans domicile font également l'objet d'une criminalisation importante. A Bratislava, par exemple, une police spécialisée est chargée de « nettoyer » les espaces publics où la consommation d'alcool est interdite depuis 2007. Dans les pays Baltes, un nombre important de personnes est également détenu en prison pour délits de vagabondage. Que ces stratégies de lutte contre le « sans-abrisme » soient une priorité politique dans les pays évoqués n'empêche pas la **coexistence d'une gestion à la fois répressive et assistancielle** à l'égard des personnes sans domicile. C'est également le cas en France.

« Les sans-abri ont investi l'espace public pour y vivre, y dormir, y travailler, mais aussi pour y mourir. »

Depuis 1994, le nouveau code pénal a supprimé le délit de vagabondage et de mendicité : **les personnes sans domicile sont donc légalement autorisées à vivre dans l'espace public**. Cette « avancée législative » semble *a priori* rompre avec la logique qui fondait historiquement le rapport aux pauvres, à savoir la coercition, voire la criminalisation de ces derniers. Malgré la volonté du législateur de mettre un terme à la logique répressive à l'œuvre depuis le Moyen Age (Castel, 1995), **la « question SDF »** (Damon, 2002) **se pose aujourd'hui comme hier de façon brutale**. Les sans-abri ont investi l'espace public pour y vivre, y dormir, y travailler, mais aussi pour y mourir (Terrolle, 1999, Terrolle, 2002). D'une part, on déplore chaque année la mortalité par hypothermie de ces personnes dans les rues car elle témoigne de l'incapacité de la société à protéger l'ensemble de ses membres ; de l'autre, on déplore également la privatisation de l'espace public par les personnes en situation d'exclusion liée au logement. Dans un cas, les SDF sont l'objet de l'attention des pouvoirs publics et de multiples dispositifs d'assistance consacrent leur prise en charge dans le cadre d'une politique d'urgence sociale et d'insertion. Ainsi, chaque année, dès que l'hiver approche, **l'opinion et les pouvoirs publics se mobilisent sur le registre humanitaire de l'indignation et de la compassion** pour trouver des solutions d'hébergement aux personnes sans domicile. Des places d'hébergement d'urgence supplémentaires leur sont proposées dans des gymnases ou des salles municipales et l'armée est mobilisée pour leur venir en aide. Dans l'autre cas, ils font l'objet d'une **répression importante, en témoignent par exemple les aménagements du mobilier urbain** (Paté 2005). L'ergonomie des espaces publics est ainsi conçue pour éviter les positions couchées, mais l'inconfort des sièges ne permet pas plus aux sans-domicile qu'aux autres usagers de l'espace public de s'asseoir « dans l'espace comme dans la durée » (Paté, 2005, p.120). D'autres mesures comme



Parle à mon cul ma tête est malade.



©André P

le Malodor (produits répulsifs nauséabonds), la suppression des toilettes publiques ou bien encore des arrêtés anti-mendicité<sup>2</sup> et anti-bivouacs, visent à faire disparaître les personnes en situation d'errance du paysage urbain.

## Des attitudes contrastées

Pour comprendre cette ambigüité sociale du rapport aux SDF, nous avons enquêté auprès des personnes vivant à proximité de centres d'accueil et d'hébergement d'urgence en Ile-de-France (Loison-Leruste, 2014). Du fait de la nature et du fonctionnement même de ces structures, qui accueillent pour une durée limitée les sans-domicile et qui ouvrent leurs portes à certaines heures de la journée<sup>3</sup>, on observe une présence, parfois nombreuse, de personnes marginales dans les rues. Parce qu'ils sont quotidiennement confrontés aux SDF, les riverains de ces centres sont particulièrement sensibles à leur présence : ils constatent un certain nombre de nuisances dans leur environnement domestique et se sentent agressés par ces « indésirables » qui menacent à la fois physiquement et symboliquement la sécurité de leurs biens et de leurs proches. En fait, ils adoptent **quatre types d'attitudes** différentes.

L'« **indifférence** » à l'égard des personnes fréquentant les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence de certaines rues concerne en général des personnes célibataires, locataires et installées depuis peu de temps dans le quartier. Peu nombreuses (2 personnes parmi les 31 interrogées par entretien), elles déclarent ne pas être importunées par la présence des SDF et ne voient donc aucune raison de se mobiliser contre leur présence. D'autres riverains sont proches d'attitudes de rejet plus ou moins virulentes.

Le « **rejet distant** », le type d'attitude le plus représenté dans la population enquêtée (57% des 423 personnes interrogées par questionnaire), se caractérise par un sentiment d'insécurité important, mais par une absence de mobilisation contre la présence des sans-domicile. Malgré leurs gênes et leurs discours éventuels de rejet, ces personnes restent spectatrices de ce qui se passe dans leur rue, contemplant la « souffrance à distance » (Boltanski, 1993). Elles subissent les nuisances des SDF dans leurs rues mais n'osent pas les incriminer de manière générale. Les habitants souhaiteraient que le centre déménage dans un autre quartier mais considèrent en même temps que ces structures sont socialement utiles. D'autre part, ils estiment parfois qu'ils ne sont pas en mesure d'agir individuellement ou collectivement pour changer les choses et leur rejet est alors teinté d'un certain fatalisme. Cette résignation peut par exemple s'expliquer par la notoriété de la structure qui prend en charge les SDF. Leur absence de mobilisation est donc due à un sentiment de malaise concernant la question du sans-abrime ou à l'impression qu'une éventuelle action serait vaine et inefficace.

Au contraire, un habitant sur cinq éprouve un sentiment de gêne important au contact des SDF et adopte une **attitude de « rejet engagé »** en se mobilisant activement pour que la structure d'accueil déménage dans un autre quartier. Plutôt âgés entre 40 et 50 ans, souvent en couple avec enfants et propriétaires de leurs logements, ces riverains signent des pétitions, participent à des réunions et créent ou adhèrent à des associations de défense des riverains pour faire entendre leurs voix auprès des acteurs de la prise en charge des SDF (municipalités, associations, et collectivités locales). Derrière cette mobilisation, c'est l'attachement au quartier, à la qualité de vie et à leur réputation qui motive les habitants : ils craignent d'être assimilés à cette population qui semble envahir leur environnement domestique et se sentent menacés, non seu-



- 1 La « rough sleeping initiative » vise explicitement à limiter le recours à l'hébergement temporaire et à loger en priorité les personnes à la rue (logique du « housing first »).
- 2 Un arrêté est un acte émanant d'une autorité administrative autre que celle du président de la République ou du Premier ministre (ministre, préfet, président de Conseil général ou régional, maire). L'arrêté municipal, parfois discuté en Conseil municipal, est signé par le maire et a force de loi sur le territoire de la commune. Toute infraction à un arrêté municipal est sanctionnée par une amende de première classe (38 euros) aux termes de l'article 131-13 du Code pénal.
- 3 Ces considérations, valables lors de l'enquête, ont été remises en cause par le PARSA et la circulaire du 19 mars 2007 relative à la mise en œuvre d'un principe de continuité dans la prise en charge des personnes sans-abri. Selon l'article 4 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable : « Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation. » (J.O n° 55 du 6 mars 2007 page 4190).

lement physiquement mais aussi symboliquement, dans leur identité. Leurs propos se caractérisent par une distinction très nette entre les SDF qui se trouvent dans leurs rues et causent des nuisances qu'ils jugent importantes, voire insupportables, et de l'autre la « question SDF » en général. Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait penser, certains sont parfois prêts à aider les associations qui prennent en charge les SDF ou à venir en aide directement à des personnes sans domicile, mais ils refusent la présence de ces populations dans leur environnement immédiat (NIMBY).

Enfin, certaines personnes sont proches d'une attitude qualifiée de « critique du rejet » : elles ne ressentent pas de gêne, acceptent volontiers la présence des SDF à côté de chez elles et se mobilisent contre ceux qui les rejettent. Au nom de la solidarité et de valeurs altruistes, elles dénoncent les discours de rejet et les comportements de ceux qui se mobilisent contre les personnes sans domicile. Même si ces riverains reconnaissent que ces dernières occasionnent quelques nuisances dans la rue ou dans le quartier, ils constatent aussi **que le sans-domicile est avant tout un « voisin », un proche.** *« Ca a un caractère un peu scandaleux que des gens qui habitent dans des appartements qui sont grands, confortables, etc. se plaignent de nuisances que font des gens qui vivent dans la rue. (...) C'est d'un tel égoïsme, enfin c'est inimaginable, c'est vraiment scandaleux. »* (Charlotte, 43 ans, professeur, mariée, 2 enfants du conjoint, propriétaire).

## Une compassion sélective

Ces quatre types d'attitude reflètent la manière dont s'exerce une forme de compassion sélective à l'égard des SDF et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord **parce qu'elle dépend du contexte** dans lequel elle s'exerce. Tout comme la compassion sociale et les politiques de prise en charge des SDF sont saisonnières, certains habitants se sentent menacés par cette présence indésirable à certains moments de l'année (l'été par exemple, lorsque les SDF font beaucoup de bruit dehors) ou de la journée (essentiellement le soir), et sont relativement plus tolérants l'hiver lorsqu'il fait froid ou dans la journée quand ils ne risquent pas, par exemple, d'importuner les enfants qui sont alors à l'école. Leurs attitudes dépendent également de leur **trajectoire sociale** et de leur position, à un moment donné, dans la « carrière » (Becker, 1963) d'habitant d'un quartier spécifique. L'ancienneté des habitants dans leur rue et leur statut d'occupation de leur logement jouent un rôle fondamental dans la façon dont ils se positionnent à l'égard des personnes sans domicile fréquentant les structures d'accueil situées en face de chez eux.

Ensuite, parce que les discours des habitants montrent qu'il n'est **pas contradictoire d'être individuellement gêné par la présence des SDF dans sa rue et d'être par ailleurs tout à fait sensible aux problèmes économiques et sociaux rencontrés par cette population.** Ils peuvent adopter, dans le contexte de leur vie domestique, un comportement de rejet et, dans un autre contexte, un comportement plus altruiste à l'égard des personnes sans domicile.



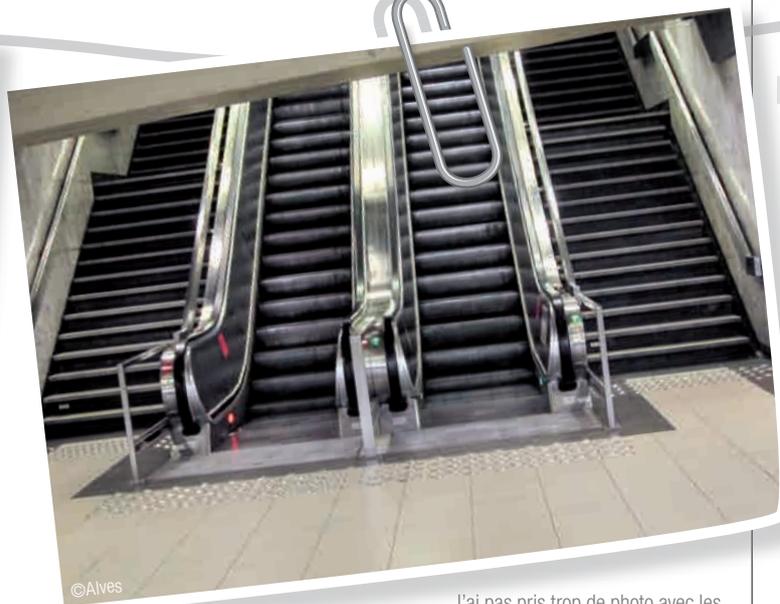
©Alves

A table!

Enfin, la compassion est également sélective parce qu'elle s'exerce à l'égard de différentes catégories de population sans domicile. De la même manière que la société priorise les bénéficiaires des aides sociales en créant des catégories d'ayants droit qui bénéficient de certains dispositifs particuliers, **les habitants identifient, à l'aide de certaines variables, les SDF qui « mériteraient », plus que d'autres, d'être aidés par la collectivité.** La première de ces variables est **l'âge**. Les habitants opèrent des différences entre les vieux et les jeunes SDF. Cette distinction ne renvoie cependant pas toujours au critère d'âge en lui-même mais se confond ou se superpose parfois au temps estimé de la carrière de SDF : les « vieux » clochards sont depuis longtemps dans la rue tandis que les jeunes errants sont plus récemment entrés dans la « carrière de survie » (Pichon, 2007). La seconde variable, **la nationalité**, distingue les SDF qui sont des habitués, des figures familières du quartier, et ceux qui sont de passage, qui y sont étrangers. Le seuil de tolérance des riverains sera plus élevé à l'égard de ceux qui sont presque des voisins, des habitués du quartier qui est devenu leur espace de vie, qu'à l'égard des routards, des zonards, de ceux qui sont de passage et pour qui le quartier est un espace de transit. La troisième variable a trait aux **signes extérieurs de propreté, à l'apparence et à l'image** de manière générale. La quatrième variable concerne la dépendance ou **l'addiction plus ou moins grande à l'alcool ou à d'autres substances nocives.** La dernière variable a trait aux **comportements anti-sociaux**, aux manifestations explicites de déviance : mendier, faire du



Rencontre du Troisième Type.



J'ai pas pris trop de photo avec les gens. Je préfère photographier l'espace fixe, les structures. Je n'aime pas qu'on y ajoute quelque chose d'écrit, c'est mon opinion à moi. A chacun son ton, son interprétation.

« La relation spécifique et sensible à cet 'autre de la rue' renvoie à cette tension entre empathie et répulsion. »

## Le rejet social : une attitude complexe

Etudier Les perceptions sociales et les attitudes à l'égard des personnes sans domicile en partant d'un cas particulier, celui des riverains des centres d'hébergement pour SDF, permet d'appréhender la question du rejet social des sans-domicile à partir de situations concrètes de voisinage et d'interactions quotidiennes. Cette proximité imposée aux habitants des quartiers est souvent jugée indésirable mais leurs discours et leurs attitudes à l'égard des SDF sont contrastés et empreints des caractéristiques et des ambiguïtés qui caractérisent l'attitude de l'ensemble du corps social à l'égard des exclus. La relation spécifique et sensible, sensitive, à cet « autre de la rue » renvoie à la tension entre empathie et répulsion et illustre le rapport **entre proximité spatiale et distanciation sociale**. Elle dépend des caractéristiques sociales et des trajectoires personnelles des individus, de la façon dont ils intègrent et mobilisent les représentations de la figure du SDF, de leur sensibilité à cette question, des valeurs qu'ils ont, de ce point de vue, intégrées lors de leur socialisation et des circonstances dans lesquelles ils interagissent avec les SDF. Les représentations à l'égard des SDF sont donc un socle cognitif à partir duquel se déterminent, en situation, les attitudes individuelles de ceux qui se trouvent face à eux.

bruit, uriner en public, parler tout seul dans la rue, etc. Le niveau de tolérance et la relation entre les riverains et les SDF s'établissent selon deux principes structurants : l'intensité de la déviance perçue en référence à une variable (être plus ou moins bruyant, être plus ou moins sale, être plus ou moins alcoolisé, etc.) et la cumulativité de ces variables (Domingo, 2007). Ainsi, un jeune étranger, sale, qui boit beaucoup d'alcool et adopte un comportement violent à l'égard des passants est exposé à un jugement fortement négatif. A l'inverse, un vieux clochard de nationalité française qui reste docilement sur son banc suscitera sans doute plus de compassion de la part des habitants. Ces cinq variables servent de fondement au déploiement des diverses formes de réactions sociales évoquées.

« La cohabitation,  
comme dernier rempart  
face à la désocialisation,  
est l'unique réelle  
option. »

---

Laurent Van Hoorebeke,  
La Strada, p. 33

# RUE ET SOCIÉTÉ

## *Jeter des ponts!*

L'auteur, à travers son expertise de terrain et de directeur, tente de répondre à la question sensible : pourquoi des personnes vivent et restent en rue, occupent l'espace public, alors qu'il existe des services d'aide, en nombre et un peu partout dans Bruxelles ? Entre autres éléments de réponse, il met en évidence le contexte de prise en charge, l'organisation structurelle du secteur et le « choc » culturel entre institutions et modes de vie en rue. Il décortique les politiques et modèles de prises en charge sensés venir en aide aux plus démunis au regard des réalités quotidiennes de ces derniers et montre comment les institutions et les politiques doivent pouvoir adapter leurs fonctionnement pour atteindre leurs objectifs.

Passerelle entre le monde de la rue et le monde social, DIOGENES (lire encadré p. 29) a assisté à de nombreuses évolutions dans le traitement de la question du sans-abrime depuis 1995 : abolition de la loi de 1891 réprimant le vagabondage et la mendicité (1993) ; diversification de l'offre institutionnelle (abris de nuit, services d'accueil de jour, maisons d'accueil, habitats accompagnés, travail de rue...); apparition du dispositif hivernal et développement de l'urgence sociale ; création de « La Strada », le centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, etc. Ces mesures et les possibilités d'aide ainsi offertes auraient dû permettre l'amélioration des standards de vie des habitants de la rue, diminuer leur visibilité, voire résoudre la question du sans-abrime. Force est cependant de constater que le problème est loin d'avoir disparu et que de nouvelles personnes atterrissent en rue chaque jour, tandis que d'autres y restent, stagnant en première ligne. Certaines d'entre elles quittent le chemin des institutions et évitent les intervenants. Elles semblent **préférer rester en rue plutôt que d'utiliser les services** ou, à tout le moins, elles semblent dans l'incapacité de le faire. Elles n'expriment plus de demande d'aide et en viennent parfois à refuser des soins pourtant bien nécessaires. Comment le comprendre ?

Selon les constats de terrain et conformément à l'analyse de Lia Van Doorn dans "Wanorde in een mensenleven. Een bezinning op thuisloosheid", nous aurions tendance à penser qu'une partie de l'explication de cette réalité multifactorielle relève d'un **important fossé séparant les cultures institutionnelles, d'une part et les réalités de vie à la rue, d'autre part.**

### Un contexte peu propice...

Pour rappel, le contexte général est tout à la fois à la **fragmentation de l'offre, à la rationalisation des coûts et à la resocialisation des personnes**. Trois critères qui se marient mal au cumul des problématiques auxquels sont le plus souvent confrontés les habitants de la rue.

#### Que faut-il comprendre par ces trois notions ?

**La fragmentation** : les champs d'intervention (social, santé, logement...) sont cloisonnés. Leur **fonctionnement en vase clos** est dommageable pour les personnes qui cumulent les problèmes ; dans un jeu de ping-pong pourtant bien connu et dénoncé de longue date par des réseaux tels que le Smes-B (Santé Mentale et Exclusion sociale)<sup>1</sup>, celles-ci se voient renvoyées d'un secteur à l'autre. Ainsi, par exemple, attend-on, dans une maison d'accueil, qu'une personne sans-abri se soit soignée (sevrage...) préalablement à un début de séjour et à un travail de guidance psycho-sociale tandis qu'à l'inverse, l'équipe d'une unité d'alcoologie verra moins de sens à son travail si les conditions de vie (revenu, logement...) du patient ne lui permettent pas de se maintenir en bonne santé à sa sortie de l'hôpital. **Les institutions ont tendance à se spécialiser dans certaines problématiques**. Il est quasiment impossible de trouver une place dans une initiative d'habitation protégée psychiatrique (IHP) à Bruxelles si on a un problème de dépendance à l'alcool. Les intervenants ne sont que peu formés pour transformer leurs pratiques, sans pour autant changer de métier, afin de faire face à ce que Jean Furtos nomme « l'inversion sémiologique des demandes » (le dépôt psychique auprès d'un travailleur social versus une demande d'aide sociale exprimée à un psychiatre), une attitude de « défense » que l'on retrouve pourtant fréquemment chez les personnes souffrant du syndrome d'auto-exclusion.

**La rationalisation:** l'envahissement de la sphère psycho-médico-sociale par des critères d'ordre purement économique telles que les exigences d'efficacité et de rendement imposées aux institutions entraîne **une standardisation de l'offre en totale inadéquation avec l'attention, le temps et la singularité de la prise en charge** dont ont besoin les personnes présentant des problèmes complexes. En matière d'aide aux personnes sans-abri, l'uniformisation des réponses et des procédures est inefficace : elle ne tient pas compte des besoins spécifiques et des particularités des personnes concernées, qui sont toutes, à leur façon, des exceptions. Les exemples de cette tendance ne manquent pourtant pas : intégration des services d'aide néerlandophones dans une seule grande structure, le CAW Brussel ; développement de l'urgence sociale au détriment de la réhabilitation sociale sur le long terme ; limitation des durées de séjour à l'hôpital pour des raisons budgétaires renvoyant quotidiennement à la rue des personnes à peine soignées ; perte de l'attention privilégiée pour les personnes les plus fragiles dans des dispositifs généralistes, aux seuils d'accès trop élevés... (réforme 107 des soins de santé, etc.).

**La resocialisation:** lorsqu'elles ont été aidées et qu'elles quittent un service, **il est attendu des personnes qu'elles se tiennent debout par leurs propres moyens.** A défaut, leurs « mouvements régressifs » sont lus comme des échecs ou comme des rechutes qui rendent plus difficiles l'expression de nouvelles demandes. Les interventions se cantonnent aux murs des institutions et aux durées des séjours. Ce morcellement de l'aide et des soins est tellement important qu'il a obligé certains acteurs à imaginer des parades tels le projet thérapeutique « Hermès » visant à organiser des concertations de soins pour plus de continuité dans les parcours des patients ou le projet-pilote « R.A.P.S » ayant analysé en 2012 la plus-value pour les usagers de la création d'un réseau d'accompagnateurs psycho-sociaux travaillant hors des murs de leur institution d'appartenance.

## Une organisation du secteur à améliorer !

A ces éléments de contexte général s'ajoute l'organisation spécifique du secteur sans-abri à Bruxelles dont certaines barrières institutionnelles jalonnent le parcours des habitants de la rue. Parmi celles-ci, notons par exemple :

**La prédominance de l'urgence sociale:** faute de logements décents accessibles aux personnes disposant de bas revenus (RIS, pension...), les portes de sorties aux maisons d'accueils se raréfient entraînant un allongement des durées de séjour et une saturation du dispositif. Plutôt que de s'attaquer aux racines du mal, la réponse bricolée par le politique pour faire face à ces problèmes d'ordre structurel consiste en **une augmentation des places d'accueil d'urgence, lesquelles perdent ainsi leur vocation première de « sas » de stationnement, de diagnostic et d'orientation.** En découle une situation paradoxale, pourtant mise en lumière dès 2005 déjà par Pierre A. Vidal-Naquet<sup>2</sup> : l'urgence sociale voit certaines personnes s'installer dans ses murs (multiples services internalisés et gratuits) et d'autres refuser de s'y rendre pour différentes raisons (dortoirs, couples séparés, sentiment d'insécurité, vols, hébergement à la nuit... ). Les contraintes liées à la gestion de grands groupes de personnes et à l'hétérogénéité du public rendent difficiles l'offre d'un repos de qualité et, plus encore, celle d'un accompagnement psycho-social adapté.

**Le modèle « en escaliers »:** le secteur est organisé selon une logique linéaire devant conduire une personne sans-abri de la rue au logement en passant par les cases intermédiaires abri de nuit et maison d'accueil. A chaque étape de son parcours, il est attendu de l'usager qu'il fasse preuve de ses compétences et de sa motivation pour passer à l'échelon suivant. Il a été démontré **que ce modèle ne fonctionne pas pour les personnes les plus**



**fragiles** (celles cumulant sans-abrisme avec problèmes de santé mentale et assuétudes), lesquelles stagnent dès lors en première ligne. Le modèle «Housing First» inverse le processus et propose un logement comme première étape. Ce paradigme a fait ses preuves mais est encore trop insuffisamment soutenu par les pouvoirs publics. Il demande, en outre, une plus grande concentration des moyens pour permettre à un projet comme celui du Smes-B de pérenniser et d'élargir son action (extension du parc locatif et du cadre de personnel) et son partenariat aux acteurs publics (CPAS, SISF, communes...).

**La démultiplication des seuils d'accès:** introduire une demande d'aide auprès d'institutions aussi diverses qu'un CPAS, un hôpital, une maison d'accueil, un centre de santé mentale... implique presque inévitablement pour la personne concernée de devoir passer au préalable par deux ou trois autres «guichets» pour compléter son dossier. Autant de démarches qui démultiplient et relèvent les seuils d'accès aux services. **Une réflexion sur les pratiques de travail et sur les conditions d'une plus grande automatisation des droits sociaux** devrait être amorcée, sans quoi, les personnes les plus fragiles se découragent par avance de la longueur du chemin à parcourir pour l'obtention incertaine de droits dans un futur lointain. La balance entre la perte (temps, énergie, argent...) à court terme et le gain potentiel à long terme (revenu, logement...) penche en faveur de la survie dans l'immédiateté.

**La concurrence institutionnelle:** plus souvent mises en concurrence qu'encouragées à collaborer, les institutions peinent à créer de véritables synergies entre leurs offres et compétences respectives. Contrairement au secteur des soins de santé, poussé par le politique à développer des réseaux, **les projets partenariaux sont rares dans le secteur sans-abri.** Des tentatives pour travailler ensemble émergent («Hiver 86.400», «Objectif: un chez soi...»), elles devraient être soutenues financièrement et encouragées politiquement.

**Le manque de formation continue:** les équipes sont le plus souvent mal préparées pour rencontrer un public confronté à la maladie mentale et aux assuétudes. **Les méthodes de travail et techniques d'aide novatrices ne percent que très difficilement.** Comment améliorer la lecture «psy» des travailleurs sociaux? Comment valoriser le rôle des accueillants (au CPAS, dans les maisons médicales...) qui sont si souvent les premières personnes d'un service à être en contact avec les habitants de la rue? Comment permettre aux volontaires présents dans nombre de projets de renforcer leur motivation par un bon niveau de compétence? Comment adapter la formation des étudiants des métiers du social? Autant de questions à traiter tant pour assurer la qualité et l'efficacité de l'aide apportée aux habitants de la rue que pour préserver la santé et la motivation des travailleurs.

## Institutions et rue: le «choc»

Au-delà des différentes dimensions évoquées jusqu'ici, il en est une autre qui constitue un frein important dans l'utilisation des services: **le choc entre culture institutionnelle et réalités de vie en rue.** Ce choc se marque, entre autres, par les éléments suivants: la hiérarchie des priorités, le travail à la demande, la motivation, la distance professionnelle.

**La hiérarchie des priorités:** du point de vue de l'aide et des soins, la hiérarchie des priorités diffère fortement suivant le côté de la barrière où l'on se trouve. Les professionnels ont tendance à privilégier l'aide thérapeutique à l'aide pratique; ils préfèrent faire un bon travail de guidance psycho-sociale en appliquant protocoles et méthodes plutôt que de partir des difficultés concrètes expérimentées par les personnes sans-abri dans leur vie quotidienne. Ce manque d'attention pour le vécu de la personne est d'autant plus dommageable qu'il renforce l'idée selon laquelle les habitants de la rue, peu demandeurs d'aide psycho-sociale pour elle-même, sont

### DIOGENES: arpenter les rues pour rencontrer

A l'image du philosophe grec qui parcourait les rues d'Athènes «à la recherche d'un homme», les travailleurs de rue de DIOGENES partent chaque jour à la rencontre des habitants de la rue de la capitale. Dans le strict respect de leur cadre de référence et de leurs valeurs, par un soin «proche et attentionné», une équipe pluridisciplinaire et expérimentée leur propose une écoute et un soutien inconditionnels ainsi qu'un accompagnement psycho-social adapté tout au long de leurs parcours dans la marginalité. Ce faisant, pour les personnes sans-abri rencontrées, les travailleurs de rue deviennent des personnes de référence. Ils effectuent un travail de «présence» et de stimulation au changement. Ils connaissent la personne et ont une vue globale de ses difficultés. Ils proposent une orientation vers des structures adaptées en matière de soin de santé, de santé mentale, de suivi juridique et administratif. Ils assurent, en outre, en toute indépendance institutionnelle, des relais efficaces vers les services du secteur sans-abri (CPAS, centres d'hébergement d'urgence, maisons d'accueil, services d'accueil de jour, CASG...) et développent des initiatives pérennes de mise en logement. Et enfin, ils rendent compte au secteur de la réalité de la rue et des personnes qui l'investissent. Plus d'infos sur <http://diogenes.wikeo.be/>

loin d'être des clients faciles. Certaines approches - telles que la « Presentie benadering » d'Andries Baart<sup>3</sup> - permettent pourtant de faire le pont entre le monde chaotique du client et l'aide institutionnalisée; elles sont encore trop peu pratiquées à Bruxelles. Certains psychiatres, attachés à l'équipe MARSS<sup>4</sup>, considèrent pourtant **qu'aider une personne sans-abri à déménager ou à faire ses courses fait partie intégrante de leur métier de soignant.**

**Le travail à la demande:** les intervenants attendent des personnes sans-abri qu'elles soient capables de formuler leurs propres fragilités sous forme de demandes; lesquelles doivent concerner de préférence des choses immatérielles (assuétudes...). Il est, en outre, attendu des demandes qu'elles soient formulées de façon à rencontrer aussi logiquement que possible l'offre institutionnelle; en conséquence de quoi certains habitants de la rue en viennent à adapter leur discours en fonction de l'interlocuteur et des buts poursuivis par son service. Les demandes doivent aussi être exprimées à des moments bien précis (horaire de bureau et heures de rendez-vous) et au bon endroit. Mais **le timing institutionnel ne correspond pas souvent au rythme de la rue** et lorsqu'une demande est formulée au mauvais moment ou au mauvais guichet, elle est reportée; ce qui pose de nombreux problèmes aux personnes sans-abri: perte de motivation, composition avec la vie au jour le jour...

**La motivation:** non contents d'attendre des personnes sans-abri qu'elles expriment clairement leurs demandes d'aide, la plupart des services y ajoutent des attentes quant à la motivation de leurs clients. Laquelle doit être démontrée dès l'entame de l'accompagnement et se maintenir pendant toute sa durée. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour les usagers qui passent par des périodes de découragement. Par ailleurs, les erreurs d'interprétation sont fréquentes. Ainsi, si un rendez-vous n'est pas honoré, y verra-t-on un manque de motivation là où il faudrait y voir une conséquence de la vie en rue (problème de mobilité, assuétudes, pertes de mémoire, épuisement physique...); de même, si une démarche n'est pas effectuée comme attendu, y verra-t-on un manque de motivation alors que cela peut être l'expression de difficultés plus personnelles (capacités d'expression, gestion des émotions, désorientation spatio-temporelle...). Un manque de motivation réel ou supposé est presque systématiquement sanctionné par un refus de prise en charge ou par une fin d'accompagnement. Un comble lorsque l'on sait que la « Motivational Interviewing and Self Determination Theory »<sup>5</sup> nous apprend depuis de nombreuses années que la **motivation n'est pas le propre d'une personne, mais le résultat d'une relation empreinte d'écoute active et d'empathie.**

**La distance:** Les personnes sans-abri attendent des intervenants qu'ils soient proches, impliqués et attentionnés. Elles veulent un « contact humain » avec des personnes qui se mettent en jeu dans une relation qui soit aussi égalitaire que possible. Au lieu de cela, elles se retrouvent le plus souvent en face de personnes valorisant la distance comme attitude professionnelle dans la relation d'aide. Cette différence dans les modalités de contact engendre chez l'habitant de la rue le sentiment de ne pas être reconnu pour ce qu'il est. Ce manque de préoccupation pour sa situation entraîne bien souvent, en réaction, des attitudes de méfiance, voire de défiance à l'égard des services.

## Frustrations, méfiance et représentations

On le voit, **le contexte idéologique ambiant, l'organisation du secteur sans-abri à Bruxelles et le choc culturel entre institutions et modes de vie en rue compliquent l'appel aux services.** Situation qui se complique encore quand on sait qu'une majorité des habitants de la rue a un passé institutionnel difficile connotant négativement la représentation qu'ils se font des intervenants et des structures. Il arrive qu'une expérience frustrante particulière soit généralisée à toutes les institutions et constitue un frein puissant à l'utilisation future des services.

Sans compter les tentatives multiples opérées dans le secteur sans-abri pour essayer de se sortir de la rue. En effet, beaucoup d'habitants de la rue considèrent leurs passages dans certains types d'institutions (centres d'hébergement d'urgence, maisons d'accueil, CPAS...) comme des échecs. Ils en déduisent qu'ils ne seront plus acceptés en cas de nouvelle demande ou pensent que l'offre en question ne leur est pas adaptée. Se construisent alors des discours du type « j'ai tout essayé, mais rien ne marche » et les nouvelles propositions d'aide sont balayées d'un revers de la main.

Ces représentations négatives ont la vie dure et, lorsqu'elles sont échangées et partagées avec les « copains » de la rue, elles influent, en outre, sur les conceptions collectives. En résulte, entre autres, la recherche de solutions dans le détournement de certaines institutions « hors secteur » (urgences de l'hôpital, gares, églises) ou dans l'utilisation de structures non agréées, au cadre plus convivial et plus souple que les institutions classiques.

Si tous les services sont concernés, peu d'entre eux ont véritablement conscience des préjugés qui circulent en rue à leur égard et encore moins de l'incidence directe de ceux-ci sur leur accessibilité. Lorsqu'il est existant, **le travail d'information sur l'offre cible davantage les professionnels, le politique et le grand public que les principaux concernés** que sont les utilisateurs potentiels du service. Le caractère stressant et angoissant d'un retour ou d'une première demande est sous-estimé; sa prise en compte n'est que trop rare dans les pratiques.



## Quand «demander» signifie «risquer de perdre»

Par ailleurs, du point de vue des habitants de la rue, les avantages liés à une demande d'aide ne contrebalancent pas souvent le risque de perte. Lia Van Doorn distingue plusieurs types de perte. Deux d'entre elles méritent d'être plus particulièrement relevées : **la perte d'estime de soi et la perte de contrôle.**

**La perte d'estime de soi :** certaines personnes sans-abri se considèrent comme la source de leurs problèmes et comme l'unique solution à ceux-ci. Exprimer une demande d'aide revient pour elles à porter atteinte à leur dignité. Pour le professionnel, il est dès lors crucial de s'intéresser à la personne qui se cache derrière l'étiquette de sans-abri pour la comprendre au mieux et tenir compte de sa sensibilité dans la relation d'aide et l'offre de soins. L'enjeu n'est autre que de permettre à l'usager du service de conserver la meilleure image possible de lui-même ; ce qui ne peut s'envisager qu'en faisant preuve de souplesse et de discernement dans l'application des règles institutionnelles. S'il est attendu des personnes sans-abri qu'elles s'adaptent au fonctionnement des services, **qu'en est-il de la réciprocité, l'adaptation du cadre des institutions aux personnes ?**

**La perte de contrôle :** certaines personnes sans-abri ne font pas appel aux services de peur de perdre leur autonomie. En rue, elles ont un sentiment de maîtrise sur leur vie tandis qu'en institution, le sentiment dominant serait plutôt celui de la dépendance à autrui. (Lire p.12) La plupart du temps, la guidance qui leur est proposée exige d'elles qu'elles abandonnent (une partie de) leur allocation et la liberté financière qui va avec, leurs « copains » de rue, l'alcool, leur animal, leur vie de couple... **On leur demande de se défaire de leurs habitudes** et de prendre distance avec un mode de vie auquel elles sont pourtant bien accoutumées pour se faire à un autre qui leur est étranger (vivre selon des horaires bien précis, s'acquitter de tâches quotidiennes, vivre en communauté...). Ces personnes parviennent pourtant à se tenir debout dans les difficul-

tés de la vie, elles arrivent à mobiliser des ressources personnelles pour survivre dans un monde particulièrement rude, il est essentiel de découvrir et de reconnaître les compétences qui sont les leurs et d'en faire des points d'appui pour l'accompagnement.

**Trouver les points positifs des modes de vie marginaux et alternatifs pour tenir compte de l'expérience de la vie en rue dans le travail en institution est un défi permanent** pour les professionnels qui souhaitent développer des relations d'alliance avec les habitants de la rue.

Il revient à chacun d'entre nous de lever les barrières et les incompréhensions qui subsistent entre la rue et la société. Pour ce faire, il est nécessaire de commencer par **prendre conscience des dangers liés aux mécanismes d'exclusion que l'on génère** ; ce qui n'est possible qu'en développant de bonnes capacités d'écoute et en s'accordant des temps de recul critique où l'on quitte les fonctionnements en mode « pilote automatique ». Peu importe la position que l'on occupe et le niveau de responsabilité qui nous échoit, nous sommes une partie de la solution. A condition de se poser des questions. De bonnes questions.

- 
- 1 Plus d'info sur [www.smes.be/](http://www.smes.be/)
  - 2 Pierre A. Vidal-Naquet, « Le paradoxe de l'urgence sociale », *Ceras - revue Projet* n°284, janvier 2005. <http://www.ceras-projet.com/>
  - 3 Andries BAART, « Een theorie van de presentie », Den Haag, Lemma, 2006.
  - 4 Mouvement d'Action pour le rétablissement Social et Sanitaire. *Equipe mobile développant une approche de soins axée sur le rétablissement et les compétences des personnes vivant en rue et présentant des troubles psychiatriques sévères.*
  - 5 Rollnick, S., Miller, W. R., & Butler, C. C., « Motivational interviewing in health care: helping patients change behavior », New York: Guilford Press, 2008.



©Colombo

Eh Madame, je voulais pas vous faire peur!

## Le point de vue de...

### Le couloir de la gare centrale : une opportunité de cohabitation en 2014 ?

Laurent Van Hoorebeke, directeur de La Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri

Les 3 grandes gares ferroviaires de la capitale sont les lieux principaux de concentration de personnes sans-abri à Bruxelles. Du moins à certains moments de la journée. Cette présence est vécue comme dérangement par certains, considérée par la SNCB comme problématique à plusieurs égards. Il ne faudrait pourtant pas grand chose pour que celle-ci se transforme en opportunité. Après avoir brossé quelques enjeux concernant la gestion des gares, c'est ce que l'auteur défend, en prenant pour illustration la gare Centrale à Bruxelles, et en particulier, son long couloir qui relie le hall central au métro. Ce lieu, resté à l'abandon - ou presque - pendant vingt ans, est enfin réinvesti. Une opportunité à saisir pour trouver une façon de cohabiter ?

#### Espaces publics vs espaces accessibles au public

Il y a ceux pour qui la gare est uniquement un lieu de passage mais aussi tous ceux pour qui elle est, en partie, un lieu de vie. C'est notamment le cas pour des commerçants, du personnel ferroviaire, du personnel d'entretien et de nettoyage, des sans-abri, des mendiants, des pickpockets...

Dans ce contexte de promiscuité, on peut s'étonner d'entendre l'opérateur ferroviaire prétendre vouloir réduire son activité à son «core business» : le transport. L'activité de transport est bien-entendu indissociable de toutes les autres. Ainsi, la sécurité et le commerce ne sont pas à proprement parler son «core business» mais, cela ne l'empêche pas de développer des activités dans ces domaines de manière exponentielle. La signature il y a quelques années d'une charte européenne de responsabilité sociétale lui donne également une base pour développer des activités dans le domaine social, en partenariat avec des acteurs spécialisés dans ce domaine.

Depuis quelques années déjà, **les sociétés de transport préfèrent délaisser le terme de lieux publics pour celui d'«espaces accessibles au public»**. Une **forme de privatisation** de ces sociétés et des espaces qui leur appartiennent s'effectue notamment à travers la présence des nombreux commerçants qui paient cher leurs concessions sur le territoire des gares.

L'enjeu commercial dépasse cependant largement celui des commerces présents en gare. En effet, c'est l'image de toute la ville qui devient un enjeu lorsque des flux de personnes aussi importants traversent quotidiennement une gare. Des habitants de Bruxelles, mais aussi des navetteurs, des touristes, des femmes et hommes d'affaires, des eurocrates... autant d'investisseurs potentiels qui se font une image de Bruxelles, notamment par ce passage.

#### Réaménagement : quelle place pour le sans-abri ?

Lumière jaunâtre quand les néons n'étaient pas tout simplement hors d'usage, parois et sols sales, odeurs désagréables, déchets en tout genre, échos de cris... autant d'ingrédients pour cultiver pendant une vingtaine d'années des sentiments d'insécurité dans le couloir de la gare centrale, en plein centre de Bruxelles. La gestion de ce couloir est loin d'être évidente. Tant du point de vue de l'entretien structurel, du nettoyage que de la sécurité, différents acteurs ont des responsabilités et se rejettent régulièrement la balle. Ils se réfèrent à des interprétations diverses de la convention relative à l'exploitation du tunnel<sup>1</sup> ou à des textes de loi en matière de sécurité.

En 2012, des travaux de réaménagement du couloir sont entamés par Beliris et la SNCB. Ces travaux importants lui rendent enfin un aspect fréquentable. A partir de ce moment là, **l'entretien de ce couloir devient un enjeu majeur**. En parallèle, la SNCB voit les compétences de ses agents Securail<sup>2</sup> étendues en matière de gestion de la sécurité et prend d'une certaine façon aussi le contrôle du couloir en cette matière.

Au-delà de ces multiples enjeux, **qu'en est-il des personnes sans-abri ? Quelle place leur est encore réservée dans une portion de territoire divisée entre plusieurs acteurs, traversées par de multiples enjeux ?...**

Les distributions de repas qui sont effectuées dans le couloir<sup>3</sup>, sont sujettes à polémique depuis de longues années. La SNCB avait espéré mettre les travaux à profit pour proposer aux associations qui y distribuent de la nourriture en soirée aux personnes sans-abri et autres exclus, de délocaliser leurs actions. Certains y voient une volonté de cacher la misère et sont très méfiants. D'autres y voient une opportunité pour proposer aux personnes dans le besoin de pouvoir recevoir un repas dans de meilleures conditions que debout, à la vue de tout le monde au milieu des courants d'air...

Depuis quelques mois, les distributions de repas ne sont plus autorisées que dans la partie du couloir gérée par la STIB mais **certains espèrent voir ces distributions à terme être réalisées dans un local<sup>4</sup> à proximité immédiate de la gare**. Outre le fait d'identifier et de mettre à disposition ces locaux qui doivent permettre une amélioration en termes d'hygiène, de confort et de sécurité, **tant pour les personnes bénéficiaires que pour les bénévoles, il s'agira bien entendu d'en assurer l'entretien. La coordination<sup>4</sup> des groupes de bénévoles qui acceptent un cadre commun et une formation continuée<sup>5</sup>** nous semblent être deux autres conditions essentielles pour qu'un tel projet aboutisse.

Il est difficile de croire que ces conditions élémentaires ne puissent rapidement être rencontrées **si une volonté existe**. La SNCB, en tant que principal bénéficiaire, mais aussi en tant qu'un des plus grands propriétaires fonciers du pays a indéniablement une responsabilité à prendre. Mais cela ne dédouane pas les autres acteurs pour autant.

## La cohabitation : dernier rempart à la socialisation !

A Bruxelles, comme ailleurs, **toutes les tentatives d'évincer les personnes sans-abri des gares ont toujours échoué, ne réussissant qu'à déplacer le problème.** Soit vers d'autres gares ou lieux publics, soit vers des lieux moins accessibles et par conséquent moins contrôlables, tels les squats. Jamais ces opérations n'ont permis de rendre ces lieux plus sûres, étant donné que les gros problèmes d'insécurité ne sont généralement pas liés à la présence de personnes sans-abri.

La cohabitation, comme dernier rempart face à une totale désocialisation - tant pour les personnes sans-abri que pour les voyageurs - et non comme une fatalité qu'on aimerait pouvoir éviter, est l'unique réelle option. La base pour celle-ci sont des **règles claires en termes de comportements acceptables, valables pour tous dans des espaces accessibles à tous** (gares, parcs, stations de métro) et une **cohérence dans l'application de ces règles sur le terrain.** Mais aussi de **bonnes procédures de sélection et une formation continue** de toutes les personnes amenées à être en contact avec différents types de publics dans ces espaces faciliteront grandement la gestion de ces lieux. Cette formation doit idéalement inclure un volet informatif permettant de déconstruire les nombreux préjugés relatifs aux publics vulnérables et, d'autre part, proposer des techniques de communication qui permettent de mieux gérer des situations conflictuelles.

Mais les préjugés dont il est question n'existent pas seulement du côté de certains acteurs de terrain. Différentes hiérarchies et niveaux intermédiaires doivent, avant toute chose, être convaincus qu'un changement est possible et qu'il nécessite une implication de leur part. Le secteur associatif ne demande qu'à pouvoir s'associer à tous les efforts pour améliorer la situation sur le terrain en mettant son expertise à disposition de tous ceux qui la demandent. Ceci nécessite des moyens mais aussi et surtout une **volonté commune de tous les acteurs et politiques concernés.**

## La gare : un territoire complexe

Si la gare est perçue par le voyageur comme une entité unique, sur le terrain, c'est loin d'être le cas. Le territoire géographique de la gare centrale peut être divisé en différentes zones dont la «gestion» dépend de différents acteurs. Lorsqu'on parle de «gestion», il s'agit généralement de nettoyage et d'entretien et/ou de sécurité. Rien que pour le couloir de la gare Centrale, il y avait jusqu'il y a peu trois gestionnaires - la SNCB, la STIB et la ville de Bruxelles - jusqu'à ce que la SNCB décide de «reprendre le contrôle» de la partie du couloir qui lui appartient.

Notons que ce découpage en différentes «zones» existe dans les trois grandes gares bruxelloises : le CCN, les accès aux infrastructures de la STIB et certains abords des gares en particulier, sont autant de zones gérées par d'autres acteurs que la SNCB. Ce qui peut sembler être un détail a pourtant un **impact immédiat sur la façon dont les personnes sans-abri sont traitées sur le terrain et leur manière de s'adapter à des attitudes différentes et souvent incohérentes.**

1 Une convention datant de 1972, abrogeant une convention de 1962, déterminait les responsabilités de chacun. Un courrier de 2008 dit mettre fin à cette convention.

2 Notamment sur base d'un arrêté Royal de 2007, mais aussi de la mise à jour le 05/03/2014 de la loi réglementant la sécurité privée et particulière.

3 Tous les soirs de la semaine pendant les mois d'hiver, des dizaines d'associations se relaient pour distribuer gratuitement des repas dans le couloir de la gare centrale. Elles sont coordonnées par l'Opération Thermos. Quelques associations poursuivent des distributions durant le reste de l'année, mais de manière plus sporadique.

4 A Liège par exemple les distributions effectuées par l'Opération Thermos se déroulent depuis des années dans des locaux à proximité de la gare des Palais.

5 L'asbl Opération Thermos dispose d'une expérience de plusieurs décennies en la matière et coordonne des dizaines de groupements différents, tous repris dans un planning unique.

6 Certaines associations qui participent aux distributions depuis de longues années ont démontré qu'il y a moyen de réaliser ces distributions dans de bonnes conditions. Celles-ci pourraient éventuellement transmettre leur expertise à d'autres acteurs plus récents.

« Aux yeux du marketing urbain, les espaces publics centraux constituent d'abord une ressource économique. »

---

Mathieu van Crielingen / géographe,  
p.38

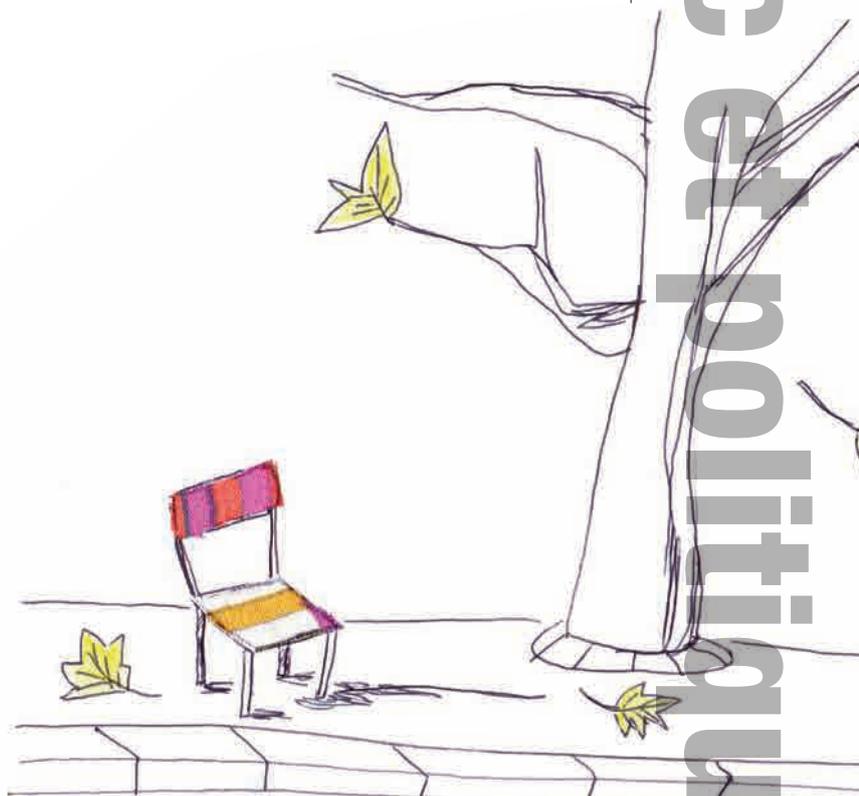
# A QUI APPARTIENT l'espace public ?

A partir d'un questionnement sur la personne sans-abri et son rapport à l'espace public, notre dossier aboutit à cette réflexion : **l'évolution des espaces publics aujourd'hui, leurs rôles et leurs visages correspondent-ils au type de société que nous souhaitons ? Ne renforce-t-il pas certains mécanismes d'exclusion ? Et, au final, ne réduit-il pas, de plus en plus, la liberté de circuler de tout citoyen ?** A partir d'une distinction essentielle entre deux formes radicalement différentes de propriété - la propriété lucrative et la propriété d'usage - l'auteur éclaire ces questions qui traversent notre dossier, à savoir « l'appropriation des espaces publics en ville : pour qui ? Pour quoi ? »

## « Réapproprions-nous les espaces publics de la ville ! »

Les appels à « **se réapproprier** », à « **réanimer** » ou à « **re-conquérir** » les espaces publics de la ville ont aujourd'hui bonne presse à Bruxelles. Souvent portés par des collectifs citoyens (*Pic Nic the Streets*, par exemple) ou des associations de cyclistes, ces appels réclament, d'abord, une réduction de la place prise par l'automobile (en circulation ou à l'arrêt) sur les rues, les places ou les squares. Ce thème est même désormais repris par les milieux artistiques, comme en témoigne la présentation lors du *Festival Kanal 2014* d'un « dispositif exploratoire qui récupère les rues de Bruxelles en repoussant les voitures, le trafic et transforme des espaces sous-utilisés en lieux de jeu, d'exploration et de rencontre »<sup>1</sup>. Aussi, chaque Dimanche sans voiture est un moment de forte visibilité de cette revendication.

Ces revendications ne sont pas neuves pour autant. Dès les années 1960, Bruxelles a été un terrain de luttes vivaces contre les grands plans d'urbanisme qui, au nom de la modernité capitaliste d'alors, voulaient faire table rase des « vieux quartiers » et de tout ce qui pouvait faire obstacle à la fluidité du trafic automobile en ville. A une nuance près, tout de même, et une nuance de taille. En effet, les luttes « urbaines » menées à Bruxelles il y a près d'un demi-siècle ont été, dans certains cas (dans les Marolles ou au quartier Nord, notamment<sup>2</sup>), intimement connectées à des luttes « sociales » d'abord préoccupées, elles, de défendre l'habitat des classes populaires en ville. Pour les militants actuels de la « reconquête » des espaces publics, par contre, le lien avec les luttes sociales et populaires semble avoir complètement disparu des radars.





## Les vertus magiques des espaces publics

Les appels actuels à une «réappropriation» des espaces publics ne se limitent pas à un plaidoyer contre l'emprise de la voiture sur la ville. Les attentes exprimées eu égard à une «libération» des espaces publics sont bien plus larges et, à vrai dire, laissent pour le moins perplexe. Ainsi, par exemple, l'appel fondateur du mouvement *Pic Nic the Streets* s'ouvre en ces termes : «*Furieux. Je ne peux pas m'empêcher de l'être en pensant à ma ville lorsque je découvre comment d'autres parviennent à transfigurer leurs places publiques, à aménager leurs espaces centraux, pour rendre agréable d'y flâner, de s'y rencontrer, de humer l'air sur un banc, de s'attarder à une terrasse*<sup>3</sup>». De même, chaque année, la Ville de Bruxelles, organisatrice de *Bruxelles-les-Bains*, se félicite que «*pendant cinq semaines, ce quartier pren(ne) vie et se converti(t)sse en un vaste espace de loisirs pour devenir l'endroit de référence d'un public toujours plus hétéroclite*<sup>4</sup>». L'ambition est encore plus poussée dans l'accord de majorité 2014-2019 du nouveau gouvernement régional. Celui-ci proclame vouloir «*faire des espaces publics des lieux du vivre ensemble*» mais également des «*vecteurs nécessaires d'identité et d'attractivité de la Région*» et encore des «*vecteurs de lien social et d'échanges culturels*». Dans la même veine, enfin, le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD) estime que «*la densification de la ville ne doit pas se faire au détriment du confort de vie et doit donc s'accompagner d'espaces publics suffisamment amples pour contrebalancer la compacité de la ville dense et suffisamment appropriés à la vie quotidienne des habitants pour relever le défi de la dualisation socio-spatiale de la ville*<sup>5</sup>». Voilà donc les espaces publics mis en charge de la cohésion sociale, de l'identité de la ville, de son attractivité («*tant pour les habitants que*

*pour les travailleurs, les visiteurs et les entreprises qui souhaitent s'y installer*») et encore de la lutte contre la dualisation de l'espace régional. Rien que ça...

Malgré ce décalage abyssal entre fins et moyens, un consensus règne : **il faut faire quelque chose des espaces publics** à l'heure où les villes comptent de plus en plus d'habitants et ce «quelque chose» aura, proclame-t-on, des retombées bien au-delà du seul domaine de l'aménagement des rues, des places ou des parcs. La plupart des débats se concentrent alors sur des **questions techniques ou procéduriales** : comment (re)faire des espaces publics «de qualité» ? Comment limiter la place de la voiture ? Comment animer des places ou des parcs ? Comment les sécuriser sans contrarier les usagers souhaités ?, etc. La parole est aux architectes-urbanistes, aux organisateurs d'événements, aux firmes d'équipement, aux décideurs.

Rien n'oblige, cependant, à se laisser envoûter par cette petite musique consensuelle et obnubilée par la recherche du compromis raisonnable entre gens raisonnables. **Considérer que la cohésion sociale est au bout du chemin de la «reconquête» des espaces publics relève, au mieux, d'une pensée magique où désirs et réalités se confondent.** Faut-il le rappeler, les inégalités sociales ne cessent de croître à Bruxelles et les canevas de ségrégation spatiale se renforcent<sup>6</sup>. Or on voit mal une ville plus inégalitaire, socialement et spatialement, devenir dans le même temps plus cohésive – et l'état de ses espaces publics n'y changera pas grand chose.

« La question de la “réappropriation des espaces publics” est une question précisément politique. »



Ces choses qui n'ont pas de vie, quand je les prends en photo, elles en acquièrent une.

On en vient alors à se dire que **tant d'ambitions accolées à la « réappropriation des espaces publics » révèlent quelque chose des orientations actuellement dominantes en matière de politiques urbaines.** Peut-être disent-elles même quelque chose de l'état actuel des rapports de forces sociaux qui pèsent sur la définition de ces politiques ? Poursuivre la réflexion en ce sens nécessite tout d'abord de se dégager de cette pensée magique qui attribue mille et une vertus à la « réappropriation des espaces publics ». A la place, on peut repartir d'une question que les tenants de la « réappropriation » ont glissée sous le tapis alors même qu'elle est essentielle à leur propre discours : à qui appartient l'espace public ?

## L'espace public est un espace de conflit

Si l'on raisonne en termes de propriété lucrative, la réponse est simple : **l'espace public, c'est précisément l'espace qui échappe (ou devrait échapper) à la propriété lucrative** puisqu'il n'est pas censé générer de profit ou de rente pour son propriétaire. Personne, en effet, ne paie individuellement pour marcher dans la rue ou se promener au parc ; c'est la collectivité qui finance la réalisation, l'entretien ou la rénovation des rues et des parcs. On ne se trouve donc pas dans un schéma de propriété lucrative dans lequel un usager paie à titre privé le propriétaire du sol dont il fait usage.

Si l'on raisonne en termes de propriété d'usage, par contre, la réponse est tout autre. Elle devient : **l'espace public est la propriété d'usage de chacun et de la collectivité dans son ensemble.** Bien sûr, cette collectivité n'a rien d'un tout homogène et encore moins d'un ensemble égalitaire. Des clivages de classe, d'origine, d'âge, de genre ou de culture qui la traverse découlent une variété d'aspirations et de pratiques, individuelles et collectives, en matière d'usage des espaces publics. La définition de ces usages ne peut donc être autre chose qu'un **domaine de négociations, d'antagonismes et de compromis entre différents segments de la collectivité** – entre classes sociales, entre hommes et femmes, entre groupes de culture différente, etc. L'Etat est au centre de ces négociations sur la prescription des usages des espaces publics. Il en est le « régulateur en chef », pourrait-on dire.

L'espace public est donc un espace de conflit. Non pas, d'abord, au sens militaire du terme (bien qu'au centre d'Istanbul ou dans les *favelas* bordant les sites olympiques de Rio de Janeiro, on en soit là), mais au sens *politique*. La question de la « réappropriation des espaces publics » est une question précisément politique dès lors qu'elle met en jeu des intérêts et des aspirations divergents portés par des groupes plus ou moins bien positionnés dans les hiérarchies sociales. Les personnes sans-abri sont bien (mal) placées pour savoir que tous n'interviennent pas à armes égales dans ces négociations sur les usages des espaces publics.

En somme, s'interroger sur la « réappropriation » des espaces publics, leur « réanimation » ou la « revalorisation » de leur « qualité » n'a de pertinence que par rapport à des questions éminemment politiques : **par et pour qui ? Par et pour quoi ? Contre qui ou au détriment de quoi ? Et qui décide des usages prescrits ou interdits, souhaités ou indésirables ?** Creuser ces questions permet d'identifier deux traits saillants des nouvelles politiques dédiées aux espaces publics urbains.

## Extension du domaine de la propriété lucrative

**L'instrumentalisation des espaces publics par les pouvoirs politiques** est le premier d'entre eux. Refaire une rue, un boulevard, une place ou un parc est désormais vu comme un instrument permettant d'atteindre des buts autres qu'urbanistiques – économiques, sociaux ou et symboliques notamment.

Cette instrumentalisation a, à vrai dire, une longue histoire. Qu'il soit royal, national, communal ou autre, le pouvoir politique a depuis longtemps cherché à façonner les espaces publics pour se représenter. Les aménagements de prestige qui font partie du paysage monumental des villes sont là pour en témoigner. La période actuelle est néanmoins en partie spécifique en cette matière. En un mot, **l'instrumentalisation des espaces publics paraît aujourd'hui inféodée aux normes du « marketing urbain »** – expression qui ne devrait pas cesser d'étonner si tant est que l'on persiste à penser qu'une ville ne puisse pas être « mise en marché » au même titre qu'une voiture ou que douze pots de yoghourt. Les espaces publics qui, du fait de leur taille, de leur emplacement ou de leurs équipements, sont fréquentés par d'autres publics que les riverains immédiats (touristes, chalands, etc.) sont particulièrement prisés par les praticiens du marketing urbain. A Bruxelles, la place

Flagey et la place de la Monnaie ont toutes deux récemment fait l'objet d'un *relifting* complet tandis que la place Rogier s'apprête à être parée d'un énorme auvent de verre et d'acier. La place De Brouckère, quant à elle, attend encore la concrétisation d'un projet plus ambitieux encore : devenir le Times Square de la capitale<sup>7</sup>. La référence est particulièrement révélatrice des logiques à l'œuvre quand on sait que Times Squares est aujourd'hui la quatrième rue commerciale la plus chère au monde<sup>8</sup> et que son *relifting*, entamé au milieu des années 1990, a d'abord consisté à chasser tous les commerces *low cost*, les habitants et les usagers jugés indésirables par le nouveau maire et sa police. L'animation, l'entretien, l'équipement et la surveillance des espaces publics de Times Squares sont aujourd'hui gérés par une association regroupant édiles politiques et patrons de restaurants, de théâtres, d'hôtels ou de banquiers<sup>9</sup>. Les personnes sans-abri, bien sûr, n'y sont pas les bienvenues, comme beaucoup d'autres.

**Aux yeux du marketing urbain, les espaces publics centraux ou emblématiques constituent d'abord une ressource économique à valoriser au maximum.** Leur « réappropriation » vise alors à attirer l'œil d'enseignes commerciales ou du divertissement, d'investisseurs immobiliers, de voyageurs ou de nouveaux habitants. L'espace public devient un espace qui doit rapporter (gros) à l'économie urbaine et seuls y ont leur place les fonctions et les populations qui peuvent payer (gros) la nouvelle rente de situation du quartier.

Cette extension du domaine de la propriété lucrative à l'espace public prend encore bien d'autres formes. Festives, notamment, comme chaque fois qu'une place publique est privatisée le temps d'un festival ou d'un concert payant<sup>10</sup>. Elle s'appuie aussi sur l'extension des dispositifs de vidéo-surveillance : on compte aujourd'hui plus de 860 caméras de surveillance des espaces publics installées et gérées par des pouvoirs publics à Bruxelles<sup>11</sup>.



Gare du midi



©Dennis

## Extension du domaine de l'entre-soi « petit-bourgeois branché »

Un autre trait saillant des nouvelles politiques dédiées aux espaces publics porte sur **la prescription des usages sociaux** de ceux-ci. On ne peut en effet manquer de constater combien les réaménagements récents de places, d'espaces verts ou de rues compliquent ou restreignent les usages à la fois gratuits, quotidiens, collectifs et stationnaires des espaces publics, c'est-à-dire, tout ce qui permet aux espaces publics de fonctionner comme lieu de séjour, plutôt que comme lieu de circulation ou de consommation.

La réfection du Parvis de Saint-Gilles en est un exemple d'actualité à Bruxelles. La Commune de Saint-Gilles planifie en effet une mise en piétonnier qui prévoit, outre l'installation de bornes électroniques pour barrer l'accès aux voitures, la suppression des plantations (et le non-remplacement des arbres malades) et des bancs publics, sans doute remplacés par des « fauteuils urbains » individuels. Ni fontaine, ni jeu d'enfant, ni toilette publique ne sont envisagés. Le nouveau Parvis sera aussi totalement minéralisé, parfaitement adapté pour une occupation par des terrasses de café et libéré de tout élément fixe qui compliquerait la tenue d'événements marchands (marché bio, cinéma en plein air, concerts...). La nouvelle devise du Parvis tient en somme en peu de mots : « **tu passes ou tu paies** ».

Propriétaire de plusieurs bâtiments autour du Parvis et les rues adjacentes, la Commune de Saint-Gilles intervient aussi activement dans la transformation de l'offre commerciale du quartier. Sont privilégiés les commerces « innovants » et « de qualité » (produits artisanaux, biologiques, etc.). La Commune peut compter ici sur l'aide de l'agence régionale du commerce Atrium, qui n'a de cesse d'applaudir à chaque ouverture de nouveaux bars branchés, *concept stores*, ou *food trucks*. A l'inverse, tout est mis en œuvre pour interdire les phone shops ou les night shops, ou pour décourager les commerces jugés « peu qualitatifs ».

Comme l'ont montré de nombreux chercheurs, faire usage des rues, des parcs et des places comme espaces de séjour hors du domicile est très commun dans les milieux populaires, souvent confinés dans des quartiers denses où les logements sont exigus et sur-occupés. Ces usages sont aussi fortement développés dans les quartiers commerçants à forte identité nationale (quartiers indien, chinois, africain...), où les espaces publics servent souvent de point d'appui des relations sociales de proximité et de lieu d'hospitalité pour les derniers arrivés<sup>12</sup>. **Parler de « réappropriation des espaces publics » dans ces quartiers populaires n'a pas de sens : appropriés, ils le sont déjà intensément !**

Les appels à la « reconquête » des espaces publics font d'ordinaire bien peu de cas de ces usages populaires des espaces publics, vite stigmatisés en termes « d'incivilités », de « saleté » ou « d'insécurité ». De l'ignorance ou de l'indifférence, on passe aussi parfois au mépris de classe pur et simple. Voici, par exemple, comment un blogueur du magazine *Le Vif L'Express* exprimait son désappointement à l'annonce de la fermeture d'un bar branché à Saint-Gilles : « *Est-ce toutefois vraiment raisonnable de mettre sur le tapis l'argument esthétique, ou même temporairement illégal, d'une moche terrasse montée à l'arrache (une autorisation, ça se règle, non?) alors que le coin de la Porte de Hal collectionne depuis des années immeubles insalubres, deux parcs à crevards (sic) et des débits de boissons ultra-glauques et ultra-kitsch (re-sic) déguisés en ASBL culturelles pour demi-maffieux ibériques (re-re-sic) et délinquants slaves en goguette ? (re-re-re-sic)* »<sup>13</sup>.

En définitive, ce qui structure les appels à une « réappropriation » des espaces publics de la ville, c'est d'abord une **idéalisation d'un mode de vie propre à une catégorie minoritaire dans la population mais très présente dans les milieux prescripteurs des politiques urbanistiques** – architectes, urbanistes, philosophes de l'urbain, chargé de projets, journalistes, blogueurs, animateurs citoyens, sans oublier les élus ou les attachés de cabinet. Ces divers représentants de la petite bourgeoisie intellectuelle (ou « bobos branchés », pour utiliser un langage moins académique) prennent pour l'intérêt général leurs propres normes de consommation, de loisirs et de circulation en ville. Les espaces publics *reliftés* ne sont à leurs yeux « de qualité » que s'ils étendent leur propre propriété d'usage. Une fois les voitures retirées, que deviennent les espaces publics « réappropriés » ?

- 1 Voir <http://www.festivalkanal.be>
- 2 Voir A. Martens (2009) *Dix ans d'expropriations et d'expulsions au Quartier Nord à Bruxelles (1965-1975) : quels héritages ?*, *Brussels Studies*, 29, en ligne sur [www.brusselsstudies.be](http://www.brusselsstudies.be)
- 3 « *Pic Nic the Streets!* », carte blanche de Philippe Van Parijs dans *Le Soir*, jeudi 24 mai 2012
- 4 Voir <http://www.bruxelleslesbains.be>
- 5 *Le Projet de Ville, Priorité 2* – voir [www.prdd.be](http://www.prdd.be)
- 6 A titre d'exemple, on enregistre une différence d'espérance de vie de cinq ans entre les quartiers populaires centraux et les quartiers bourgeois de sud-est de la ville (76 ans contre 81 ans, deux sexes confondus), soit le même écart qu'entre la Belgique (81 ans d'espérance de vie globale) et l'Équateur (76 ans)...
- 7 « *Yvan Mayeur: un Times Square au centre de Bruxelles* », *La Libre Belgique*, 13 décembre 2013
- 8 *Les loyers commerciaux y ont été multipliés par 10 en 15 ans. Ils atteignent aujourd'hui près de 1.500 € par mètre carré et par an.*
- 9 *Times Square Alliance* – voir <http://www.timessquarenyc.org>
- 10 *Comme ce fut le cas, par exemple, pour le concert de Manu Chao sur la Place du Jeu de Balle en juillet 2012* – voir <http://www.bruxelles-capitale.org/me-gusta-la-gratuidad>. Ou, plus récemment encore, pour la venue de Lady Gaga sur la Grand Place.
- 11 *Sans compter les milliers de caméras de la STIB*. Voir <https://bruxelles.sous-surveillance.net>.
- 12 Voir p.ex. GIROUD, M. 2007. *Résister en habitant ? Renouveau urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcantara à Lisbonne)*, Thèse de géographie, Université de Poitiers, en ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00200103/fr/> ou CHABROL, M. 2013. *Qui sont "les Africains de Château Rouge" ? Usages et usagers d'une centralité commerciale immigrée à Paris*, *Métropolitiques*, en ligne : [www.metropolitiques.eu/qui-sont-les-Africains-de-Chateau.html](http://www.metropolitiques.eu/qui-sont-les-Africains-de-Chateau.html).
- 13 <http://focus.levif.be/culture/culture/la-fermeture-du-potemkine-une-certaine-idee-de-la-guerre-de-tous-contre-tous/article-blog-10569.html>

## Le point de vue de...

### «L'espace [public] universel est une illusion»

Entretien avec Emmanuelle Lenel, assistante en sociologie aux Facultés universitaires Saint-Louis-Bruxelles et doctorante au Centre d'études sociologiques et au CASPER, en octobre 2014. Dans le cadre de sa recherche, elle s'intéresse à la question de la cohabitation des groupes sociaux dans différents quartiers en recomposition de la ville de Bruxelles.

**BIS:** «A qui appartient l'espace public aujourd'hui?» : est-ce la vraie bonne question à se poser?

C'est une bonne question. Peut-être pourrait-elle être formulée davantage en termes d'interaction entre l'environnement et les individus qu'en termes d'appartenance : «**L'espace public aujourd'hui, à qui est-il hospitalier et à qui ne l'est-il pas?**». Puisque l'espace pensé par certains acteurs favoriserait, au final, l'appropriation par d'autres...

Dans le cadre de l'action publique urbaine, les discours politiques empreints de «mixité sociale», de «vivre-ensemble», de «cohésion sociale», ... seraient, selon vous<sup>1</sup>, des termes politiquement corrects qui cacheraient d'autres enjeux?

**E. Lenel:** Il existe effectivement un ensemble de mots d'ordre souvent cités dans les documents de légitimation des dispositifs publics actuels, et dont les moyens d'action sont très peu détaillés. Personnellement, j'évite d'utiliser le terme «caché» qui sous-entendrait qu'il existe un «agenda caché». Ces mots d'ordre renvoient, selon moi, à une **logique politique parce qu'ils permettent à la fois de proposer un projet de société et de légitimer certains moyens d'action en lien avec ce projet, au bénéfice de la politique elle-même.**

Quelle vision de la société est plus précisément véhiculée par ce type de discours?

Une **vision de la société très consensualiste**, qui met en avant ce qui réunit les gens plutôt que ce qui les oppose : par exemple, la possibilité de la rencontre plutôt que les conflits existants, etc. L'utilisation de mots d'ordre «collent» à une vision pacifiée de la société où très peu de place est laissée au conflit, à la tension.

Au-delà des mots, que nous révèle plus concrètement l'analyse des effets de certains dispositifs d'aménagements de l'espace publics (contrats de quartier, etc.)?

Derrière ce discours politique consensuel qui suscite l'adhésion collective, on constate que **certaines catégories sociales tirent mieux parti que d'autres de cette action sur l'espace public.** Par exemple, bien que les politiques parlent beaucoup de la diversité des habitants dans le cadre des contrats de quartier, typiquement, ces contrats reformatent des espaces publics selon des normes esthétiques,

de mobilité, d'usage qui sont globalement des normes des «nouvelles classes moyennes». Sans que certains acteurs ne soient explicitement visés, il y a **un rapport de force qui se joue à travers ces dispositifs.**

En d'autres mots, qu'on le veuille ou non, les dispositifs d'action et d'aménagement de l'espace public ne parleraient pas à tout le monde de la même façon?

Parfaitement. Ils reposent sur des visions particulières de l'espace public, de la vie en ville, de la mobilité... différentes selon les groupes sociaux. Dans le cadre de ma recherche, j'ai observé par exemple qu'une certaine catégorie de femmes qui ont envie de se retrouver en dehors de chez elle, mais dans l'intimité, ne se retrouvent pas du tout dans l'aménagement d'**espaces très ouverts** et transparents. Elles y sont vues, tout le monde peut les observer, commenter ce qu'elles font, elles ne se sentent dès lors pas protégées.

Qu'entendez-vous par «espaces ouverts»?...

C'est un nouveau credo politique : **créer des espaces au caractère universaliste, sans frontières spatiales marquées et sans usages préformatés, pour permettre l'appropriation par tous.** Plus concrètement, ce sont des espaces dégagés, avec le moins d'indications possibles sur le «comment s'y comporter» et le «qu'y faire», et qui privilégient un maximum le mobilier multifonctionnel - des tables qui peuvent servir de plateau de jeu d'échec et de lieu de pique-nique, des bancs qui peuvent devenir des podiums, des fontaines intégrées au sol qui facilitent l'utilisation de l'espace pour des activités de type festivals, concerts,...

En d'autres mots, «**créons des espaces universels et nous aurons de la mixité sociale!**». Il suffirait de mettre les individus ensemble dans un espace sans règle pour permettre la rencontre spontanée et l'autorégulation des comportements.



On crée de l'espace universel avec cette idée que tout le monde pourra y prendre place, selon son mode de vie spécifique, dans une cohabitation harmonieuse. N'est-ce pas complètement illusoire ?

**L'espace universel est une illusion ; l'universel n'existe pas.** Il y a toujours des normes et des modèles de comportement. L'environnement matériel, mais aussi l'atmosphère d'un lieu, vont être plus « invitants » pour certains individus et groupes que pour d'autres.

Dans le cas des personnes sans-abri, comment parler d'invitation à la cohabitation quand tout est mis en place pour éviter qu'ils ne «prennent racines»? Création de bancs publics qui n'en sont plus - pas de possibilité de s'allonger, matériau froid...- etc.

Les espaces publics sont en fait très peu hospitaliers, très peu accueillants et/ou bienveillants à l'égard de «l'installation» d'un groupe d'individus particulier. Que ce soit pour les sans-abri, les bandes de jeunes ou encore d'autres catégories de population, on offre très peu de place aux appropriations privatives des espaces, à savoir « offrir un espace qui exprime un mode de vie privé, spécifique à un groupe social ». **C'est très paradoxal : les politiques disent «espaces de rencontre», mais créent des «espaces de circulation»,** dans lesquels ce sont les mouvements et les flux qui sont encouragés.

La peur d'une trop grande appropriation ?

Le décalage mériterait certainement d'être creusé ! Les personnes sont censées s'approprier les espaces publics selon des normes générales, universelles, des manières de vivre à travers lesquelles tout le monde pourrait se retrouver et qui seraient supposées favoriser la rencontre. Mais dans les faits, tout le monde ne vit pas de la même façon... L'espace lisse, «esplanade», dégagé, dans lequel tout le monde va pouvoir se retrouver, c'est vraiment une illusion.

L'architecte-urbaniste aurait-il dès lors un rôle à jouer pour créer les véritables conditions d'un «vivre-ensemble» ?

Toujours selon cette vision spatialiste selon laquelle l'espace peut engendrer certains comportements, les dispositifs publics actuels leur donnent effectivement **un vrai rôle dans la production du «vivre-ensemble»**. Ce rôle, les architectes l'endossent de différentes manières : certains laissent plus ou moins de place à la participation de l'utilisateur, dans la conception, d'autres vont fonctionner de manière plus surplombante.

Quelles réflexions seraient à poursuivre, selon vous, afin de recréer de réelles conditions d'«hospitalité» dans l'espace public ?

Les aménagements architecturaux urbanistiques contemporains laissent, semble-t-il, **de moins en moins d'espace aux marges**, à savoir aux transitions douces entre le privé et le public, comme par exemple, le pas de la porte de son chez-soi. Or, c'est déjà à cet endroit que peut se négocier le rapport à l'autre. Dans cette marge entre l'intimité de l'espace privé et l'altérité de l'espace public, l'individu peut se préparer à rencontrer l'autre, en ajustant ses attentes notamment, en endossant les attitudes adaptées à l'«indifférence civique» (Goffman) attendue dans l'espace public. Si un résident est immédiatement confronté en sortant de chez lui à un passant qui fait la pause sur le pas de sa porte, il sera probablement plus énervé, pourra ressentir de l'encombrement. Alors que si ce pas de porte, qui n'est plus son espace intérieur mais pas encore la rue, reste inoccupé, il peut jouer sa fonction de marge : le résident en question pourra se préparer à rentrer dans la **«chorégraphie collective» de l'espace public**, c'est-à-dire s'ajuster à la présence des autres usagers.

Au contraire de l'espace public qui appartient à tous, la marge, bien qu'accessible à tous, n'appartient à personne. Personne n'est supposé s'y installer ! C'est un espace qui doit rester dédié au passage, à la transition entre l'intérieur et l'extérieur, l'intime et le public. Dès lors, il y aurait, selon moi, un rôle à jouer en pensant autrement la fonction sociale de la marge. Une piste à creuser, parmi d'autres.

*1 Sur ce sujet, Emmanuelle Lenel a publié, entre autres, «La mixité sociale dans l'action publique urbaine à Bruxelles. Projet ou langage politique?», in Brussels Studies, n°65, février 2013.*



L'Odyssée de l'espace.  
J'adore, je vois ça très bien en très grand dans ma chambre.  
Ascenseur à Botanique. J'me suis dit pourquoi pas.  
Les étoiles, le ciel, les nuages dans les à-côté, le vide en bas, et  
cet ascenseur, ce couloir qui ne t'amène nulle part.  
On dirait aussi une machine à laver.

# Conclusion

« Ce dossier  
interroge autant  
les politiques sociales  
que les politiques  
d'aménagement  
du territoire. »

---

Alain Willaert, p.43

# LA VALEUR

## de l'espace public

# Conclusion

«L'espace public représente dans les sociétés humaines, en particulier urbaines, l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui est à l'usage de tous, soit qui n'appartient à personne (en droit par ex.), soit qui relève du domaine public (...) l'espace public constitue l'espace de vie collective de ses riverains (habitants, commerçants, artisans, etc.) et les formes locales de la vie collective le marquent de manière multiforme : l'aménagement, l'ambiance, la couleur et les décorations de la rue, les marchés, les activités économiques (vendeurs ambulants, étals...) ou collectives (terrasses, jeux, processions, carnivals, etc.) préservent plus ou moins le statut social et l'anonymat de chacun (...).»<sup>1</sup>

A bien lire la définition donnée à l'espace public par cette encyclopédie universelle du XXI<sup>e</sup> siècle qu'est Wikipédia, la personne sans-abri ne pourrait y avoir accès : **de qui ou de quoi, en effet, est-elle le riverain ?** Pire, en occupant un espace public donné sur un plus ou moins long terme, le sans-abri ne le privatise-t-il pas pour son propre compte, justifiant ainsi la possibilité des pouvoirs publics de lui réclamer, à minima, des charges d'entretien ? On n'en est pas encore là, mais le présent dossier montre combien il en faudrait peu pour que ce ne soit plus si grotesque de le penser ! L'énoncé, sous cet angle, risque même d'inspirer les gestionnaires de la STIB, tant la disparition des toilettes publiques (et gratuites) constitue un surcoût non négligeable en frais de nettoyage des stations de métro et une pénibilité au travail accrue pour les techniciens de surface. Et quoi ? L'espace public, dans nos cités, n'est pas gratuit : son entretien incombe à la collectivité.

L'espace public a une valeur marchande. On le loue, le vend, l'achète. A Bruxelles, l'espace public semble de plus en plus être destiné à soutenir l'activité commerciale. Avez-vous remarqué la rareté des bancs publics et l'inconfort de ceux que l'on trouve encore ? Pouvez-vous déambuler avenue de la Toison d'Or et vous y asseoir ailleurs que chez un commerçant ? Bien sûr, cela **ajoute au mal-être des personnes sans-abri** – sans pour autant les faire disparaître, que du contraire, cela les rend plus visible encore – **mais aussi cela rend, in fine, la ville inconfortable pour tout le monde.**

Ce dossier consacré à la place des personnes sans-abri dans l'espace public interroge, au final, autant les politiques sociales que les politiques d'aménagement du territoire : qui décide de l'affectation des espaces disponibles et dans quels buts ? **L'espace public appartient-il encore vraiment à tous ?** L'aménagement du territoire correspond-il à l'usage qu'en fait la population ou n'est-il plus pensé qu'à l'image des habitudes de vie et de consommation d'une frange de la population, minoritaire, mais influente, au commandement

des outils de décision politique ? Poser la question, c'est y répondre, nous dit Mathieu van Criekingen, géographe, enseignant-chercheur au département de géographie de l'ULB. « *Comme l'ont montré de nombreux chercheurs, faire usage des rues, des parcs et des places comme espaces de séjour hors du domicile est très commun dans les milieux populaires, souvent confinés dans des quartiers denses où les logements sont exigus et sur-occupés.* »

Ainsi, Laurent Van Hoorebeke, directeur de La Strada, propose-t-il **la cohabitation « comme dernier rempart face à une totale désocialisation. »** Une cohabitation bien comprise et professionnellement encadrée : « (...) *des règles claires en termes de comportements acceptables (...) et une cohérence dans l'application de ces règles sur le terrain. Mais aussi de bonnes procédures de sélection et une formation continue de toutes les personnes amenées à être en contact avec différents types de publics (...)* »

Tout ceci plaide pour la prise en compte de l'affectation des espaces publics urbains et de leur conception architecturale, non seulement dans la définition de la politique de Cohésion sociale, **mais aussi dans l'élaboration du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté.** Une affectation qui doit se penser inclusive, alors qu'aujourd'hui, elle est tout le contraire. Comme le souligne Martin Wagener, chargé de mission à La Strada : « *En focalisant l'attention publique et politique sur une partie plutôt minoritaire des personnes mal-logées, l'Etat persiste à ignorer les phénomènes de sans-abrisme et de mal-logement dans leur globalité, et met en place des politiques publiques insuffisantes pour affronter la crise du logement et endiguer la pauvreté.* »

Au risque de ne plus pouvoir vivre ensemble dans la ville ?

Source: Espace public - <https://fr.wikipedia.org>



## SÉLECTION DE BRUDOC



**Brudoc, portail documentaire du secteur social-santé, vous propose sa sélection, issue de son catalogue. Consultez [www.brudoc.be](http://www.brudoc.be) pour les retrouver :**

### Textes à télécharger

- Home street home. Sans-abri et espaces publics [site web], DIOGENES, 2014. (L'onglet « ressources » de ce site répertorie un ensemble de textes à télécharger).
- Cachez ce mendiant que je ne saurais voir, in *Alter Echos*, n° 390, octobre 2014, pp. 4-19.
- Libre comme un piéton! in *Bruxelles en mouvements*, n°271, juillet-août 2014, 16 p.
- Tous aux abris! in *Agenda Interculturel*, n° 321, mai 2014, 25 p.
- Banc public : tu peux t'asseoir dessus ! Gwenaël Breës & Barbara Garbarczyk (Dir.), *Ateliers Urbains*, 2014, 23 p.
- Appel pour une politique stratégique et coordonnée de l'aide aux sans-abri 2014-2019, Fédération Bico, Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, 2014, 5 p.
- Des taches dans le paysage : mesures et démesures envers les sans-abri dans l'espace public, Lucie Martin, in *Jim*, n° 24, 19 décembre 2012, s. p.

### Documents hors ligne

consultable sur rendez-vous dans la salle de lecture de Brudoc.

- Secteur de l'Aide aux Sans-abri – CPAS : faciliter l'accès aux droits sociaux fondamentaux, Nicole Mondelaers & Birger Blancke, Fédération Bico Federatie, 2014, 64 p.
- Le quartier comme territoire d'action social in *L'Observatoire*, n° 79, avril 2014, 61 p.
- Dix ans de contrats de sécurité. Evaluation et actualité, Philippe Mary [Dir.], Bruylant, 2003, 368 p.
- La problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-capitale. Andrea Rea [Dir.], Germe, 2001, 4 Tomes

### Audio(visuels) à écouter en ligne

- La Voix de la rue, émission radio de Douche Flux, diffusée par Radio Panik
- Mendiants, délinquants ? Triest Stéphanie [vidéo], Télé Bruxelles, Terre urbaine, 13 octobre 2014, 19 min.
- Salauds de pauvres [webdocumentaire sur la mendicité à Bruxelles], Severin Patrick et Michael De Plaen, Forum Bruxellois de Lutte contre la pauvreté, 2014
- Ces gens qu'on ne connaît pas beaucoup [vidéo], Gaëtan Chekaiban, IHECS, 2013, 27 min
- Questions à la Une : Les SDF [vidéo], Valéry Mahy & Nicolas Ceuppens, RTBF, 2013, 95 min

### Le collier de sites web, en ligne et sur Smartphone

Brudoc vous propose une déambulation dans une sitographie optimisée pour Smartphone. Découvrez le collier de ressources en cliquant sur « Sans-abri » dans son compte Pearltrees : <http://www.pearltrees.com/brudoc>

### Brudoc / Centre de Documentation et de Coordination Sociales (CDCS-CMDC asbl)

Avenue Louise 183  
1050 Bruxelles  
02 639 60 25  
[info@brudoc.be](mailto:info@brudoc.be)

Inscription à la Brudoc News : <http://eepurl.com/YX9Xj>

Prendre rendez-vous au service documentaire Brudoc :  
<http://www.brudoc.be/fr/formulaire-rdz.html>

- ABAKA ASBL
- ALTEO BRUXELLES
- ALZHEIMER BELGIQUE
- ASSOCIATIF FINANCIER
- ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT
- ASSOCIATION DES CENTRES ET SERVICES BRUXELLOIS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES
- ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI ASBL
- ASSOCIATION DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX
- ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES
- ATOLL
- CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE
- CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES
- CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE BRUXELLES
- COORDINATION BRUXELLOISE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ
- COORDINATION LAÏQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DE SANTÉ
- CSC-CNE
- ENTRE2
- EQUIPES D'ENTRAIDE
- FASS
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS SIMILAIRES FRANCOPHONES ASBL
- FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL MUTUALISTES BRUXELLOIS
- FÉDÉRATION DES INITIATIVES ET ACTIONS SOCIALES
- FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES
- FÉDÉRATION DES MAISONS DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE
- FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES INITIATIVES D'HABITATIONS PROTÉGÉES
- FÉDÉRATION NATIONALE DE PROMOTION DES HANDICAPÉS
- FÉDÉRATION PLURALISTE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
- FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS
- FGTB- SETCA BRUXELLES
- FONDS DES AFFECTIONS RESPIRATOIRES
- FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
- FONDS JULIE RENSON
- FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
- GRANDIR ENSEMBLE
- HAUTE ECOLE CATHOLIQUE CHARLEROI-EUROPE - INSTITUT CARDIUM
- HAUTE ECOLE GROUPE ICHEC - ISC SAINT-LOUIS - ISFSC, CATÉGORIE SOCIALE
- HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES ILYA PRIGOGINE - DÉPARTEMENT SOCIAL
- HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK - DÉPARTEMENT SOCIAL
- INFOR-HOMES
- LE TROISIÈME OEIL
- L'ENTRE-TEMPS
- L'ESCALE
- LIRE ET ECRIRE BRUXELLES
- MUTUALITÉ SAINT-MICHEL
- PARTENAMUT
- PERSPECTIVE ASBL
- PIERRE D'ANGLE
- SERVICE LAÏQUE D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF - AIGUILLAGES
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX PERSONNES
- SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL
- SESO
- SOS JEUNES
- TRANSIT ASBL
- UNION CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS - BRUXELLES
- A.N.A.I.S.
- AIDE AUX FAMILLES DE SCHAEERBEEK
- AIDE FAMILIALE - BRUXELLES ASBL
- AIDE SOCIALE AUX FAMILLES ET PERSONNES AGÉES DE KOEKELBERG
- AIMER À L'ULB
- AIMER JEUNES
- ANTENNE TOURNESOL
- ARÉMIS ASBL
- BRUXELLES - ASSISTANCE - III<sup>ème</sup> MILLÉNAIRE
- BRUXELLES LAÏQUE
- BUREAUX DE QUARTIERS
- C.A.P. - I.T.I
- CANCER ET PSYCHOLOGIE
- CENTRALE DE SERVICES ET DE L'AIDE À DOMICILE
- CENTRALE DES SERVICES À DOMICILE DE BRUXELLES - CSD ASBL
- CENTRE D'APPUI - MÉDIATION DE DETTES
- CENTRE DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET DE PLANNING FAMILIAL DU KARREVELD
- CENTRE DE CONSULTATIONS FAMILIALES ET SEXOLOGIQUES
- CENTRE DE GUIDANCE D'ETTERBEEK
- CENTRE DE GUIDANCE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL D'AUDERGHEM - LE CAFRA
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATIONS D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE DE FOREST
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES
- CENTRE DE PSYCHO-ONCOLOGIE ASBL
- CENTRE DE SANTÉ LE GOELAND
- CENTRE DE SANTÉ LE MIROIR
- CENTRE DE SANTE MENTALE 'L'ADRET'
- CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE BRUXELLES SUD - EST
- CENTRE FAMILIAL DE BRUXELLES
- CENTRE MEDICAL ENADEN
- CENTRE SÉVERINE
- CENTRES DE COORDINATION DE SOINS ET DE SERVICES À DOMICILE INDÉPENDANTS ASBL - COSEDI
- CHAPELLE AUX CHAMPS
- CITÉ SÉRINE
- COLLECTIF CONTRACEPTION SANTÉ DES FEMMES
- COLLECTIF DE SANTÉ LA PERCHE
- CSAD (CENTRE DE SERVICES ET D'AIDE À DOMICILE)
- DUNE
- ENTRAIDE DES MAROLLES
- ESPACE P
- ESPACE RENCONTRE BRUXELLES ASBL
- ESPACE SOCIAL TÉLÉ-SERVICE
- FACULTÉ D'AIMER
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE DES MAISONS MÉDICALES
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE PLURALISTE DE SOINS PALLIATIFS ET CONTINUS (F.B.S.P. ASBL)
- FÉDÉRATION DES SERVICES BRUXELLOIS D'AIDE À DOMICILE
- FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX
- FÉDÉRATION LAÏQUE DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
- FREE CLINIC
- GROUPE SANTÉ JOSAPHAT
- INFOR-DROGUES
- INTERSTICES CHU ST-PIERRE
- LA TRACE
- L'AMBULATOIRE - FOREST
- LE CHIEN VERT
- LE GRES
- LE MERIDIEN
- LE NOROIS
- LE NOUVEAU CENTRE PRIMAVERA
- LE PATIO
- LE PELICAN
- LE SAS
- L'EQUIPE/BABEL
- LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE
- LIGUE DES FAMILLES
- MAISON MÉDICALE ASBL (FOREST)
- MAISON MÉDICALE D'ANDERLECHT
- MAISON MÉDICALE DE LAEKEN
- MAISON MÉDICALE DES MAROLLES
- MAISON MÉDICALE DU BOTANIQUE
- MAISON MÉDICALE DU MAELBEEK - ASBL PROMOTION SANTÉ
- MAISON MÉDICALE DU NORD
- MAISON MÉDICALE DU VIEUX MOLENBEEK
- MAISON MÉDICALE ESSEGHEM
- MAISON MÉDICALE GALILÉE
- MAISON MÉDICALE HORIZONS
- MAISON MÉDICALE KATTEBROEK
- MAISON MÉDICALE LE NOYER
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- MODUS VIVENDI
- PLAN F
- PLANNING FAMILIAL DE LA SENNE
- PLANNING FAMILIAL DE WATERMAEL BOITSFORT
- PLANNING FAMILIAL DE WOLLUWÉ-SAINT-PIERRE
- PLANNING FAMILIAL D'EVERE
- PLANNING FAMILIAL LEMAN
- PLANNING MAROLLES
- PROJET LAMA
- PROSPECTIVE JEUNESSE
- PSYCHO-ETTERBEEK
- R.A.T.
- SERVICE DE SANTE MENTALE DE L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
- SERVICE DE SANTE MENTALE SECTORISE DE FOREST-UCCLE-WATERMAEL-BOITSFORT
- SERVICE DE SANTE MENTALE SECTORISE DE SAINT-GILLES
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIALES ET AUX VICTIMES B II - SLAJ-V ASBL
- SERVICE SOCIAL JUIF
- SMES-B
- SOINS À DOMICILE ASBL
- SOINS CHEZ SOI
- SOLIDARITÉ SAVOIR
- SOS VIOL
- SSM CHAMP DE LA COURRONNE
- TÉLÉ - ACCUEIL
- TELS QUELS
- ULYSSE
- WOLU-PSYCHO-SOCIAL (WOPS)
- WOLU-SERVICES



**Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale**



Lire plus sur [www.cbcs.be](http://www.cbcs.be)

### « Mendier : un trouble à l'ordre public? Petit éclaircissement historico-juridique »

Manuel Lambert, Conseiller juridique à la Ligue des Droits de l'Homme, mars 2014

*« La mendicité ne constitue pas en soi un dérangement public », rappelle l'auteur. « Ce serait faire du mendiant un délinquant de par sa seule qualité de mendiant. La tendance lourde à vouloir éliminer la mendicité de certains lieux publics en la déplaçant ne résout en rien le vrai problème : celui de la précarisation de notre société et des mesures insuffisantes pour lutter contre la pauvreté ».*

Dans son article, Manuel Lambert, retrace la question de la mendicité à travers l'histoire et la manière dont les sociétés appréhendent le phénomène. Bien que les mendiants ne constituent qu'une petite part du public sans-abri dont il est plus largement question dans ce dossier (lire p. 17), l'auteur apporte des éléments historiques et juridiques essentiels à la compréhension du traitement de la pauvreté dans nos villes aujourd'hui.

### « Les troubles de l'ordre public à la lumière du droit à la ville »

Mathieu Berger, Chargé de cours à la Faculté ESPO, Chercheur au CriDIS, Université Catholique de Louvain, novembre 2014

Réflexion critique sur la recherche-action « Sans-abri et espaces publics » à partir des notions de « trouble » et de « droit à la ville ».

### A suivre...

En 2015, l'asbl DIOGÈNES publie un ouvrage réunissant les photographies de l'exposition Home Street Home. Prises par les habitants de la rue, ces photographies donnent à voir le rapport qu'entretiennent ces derniers à la ville comme lieu de vie et d'échanges. Témoignages sur la débrouille, les parcours quotidiens, le regard des passants... Les photographies déconstruisent les stéréotypes et invitent à changer notre regard. Aux côtés des légendes qui les accompagnent, elles nous dévoilent la parole, la sensibilité et le talent de leurs auteurs.

Infos : 02 502 19 35 ou [asbldiogenesvzw@hotmail.com](mailto:asbldiogenesvzw@hotmail.com)

